34e ANNÉE — T. XLIX

N° 1127 — 10 aout 1952



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs / Six mois : 475 francs }

XXXIXe session des Semaines sociales de France

LETTRE DE S. S. PIE XII A M. CHARLES FLORY président des Semaines sociales de France

Voici le texte le la Lettre de S. S. Pie XII à M. Charles Flory, président des Semaines sociales, qu'a publiée l'Osservatore Romano *du* 23. 7. 1952 (1) :

A NOTRE CHER FILS CHARLES FLORY, PRÉSIDENT DES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE.

Dans la tradition des grands thèmes économiques et sociaux de vos assises annuelles, la 39e Semaine sociale, qui se tiendra prochainement à Dijon, se propose d'aborder l'un des problèmes qui conditionnent sans nul doute aujourd'hui la paix sociale et internationale. « Richesse et misère » : ce contraste, intolérable à la conscience chrétienne, vous a heurté au spectacle du monde contemporain, et vous y chercherez remède dans l'accroissement et la meilleure répartition du revenu national.

Rappel des documents pontificaux.

La question n'est pas nouvelle. Déjà Notre Prédécesseur immédiat, reprenant l'enseignement de Léon XIII, écrivait en 1931 : « Il importe d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux normes du bien commun ou de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements. » (Encyclique *Quadragesimo Anno, A. A. S.,* XXIII, 1931, p. 197.) Et Pie XI d'inviter les responsables à « tout mettre en œuvre » afin que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme soient plus équitablement réparties. On est certes heureux de reconnaître que, depuis quelques décades, grâce à des efforts persévérants et aux progrès de la législation sociale, la différence des conditions s'est assez généralement réduite et parfois dans des proportions notables. Mais cependant ce problème a pris, à la suite de la guerre, une acuité nouvelle : il se pose désormais à l'échelle mondiale, où les oppositions sont encore saisissantes, et il s'aggrave des désirs nouveaux qu'éveille au cœur des masses un sens plus vif des inégalités de condition entre les peuples, entre les classes, jusqu'entre les membres d'une même classe. Aussi bien, Nous-même avons, en plusieurs circonstances récentes (cf. *Discours du* 2 *novembre* 1950 *et du* 8 *mars* 1952), déploré l'accroissement intolérable des dépenses de luxe, des dépenses superflues et déraisonnables, qui contrastent durement avec la misère d'un grand nombre, soit dans les rangs du prolétariat des villes et des campagnes, soit parmi la foule des petites gens qu'on qualifie d'économiquement faibles. « Ce à quoi vous pouvez et devez tendre », aujourd'hui comme hier, « c'est à une plus juste distribution de la richesse. Elle est et reste un point du programme de la doctrine sociale catholique ». (*Discours du* 7 *septembre* 1947 *aux hommes de l'Action catholique italienne.*)

On ne saurait donc qu'encourager la Semaine sociale de Dijon à se pencher avec réalisme

(1) Les sous-titres sont de *la D. C.*

sur un si grave problème et à en étudier, sur les plans économique, social, national et international, les solutions possibles et prudentes à la lumière de la doctrine de l'Eglise. Elle le fera, dans cette ville universitaire d'antique renom, grâce au concours de maîtres expérimentés, et elle ne manquera pas de trouver auprès du pasteur du diocèse qui l'accueille un conseil averti.

La richesse dans l'Évangile.

En abordant ce thème de la richesse et de la misère, pourrait-on d'ailleurs ne pas avoir présentes à l'esprit les imprescriptibles leçons de l'Ecriture à l'égard de ceux qui possèdent ici-bas des ressources et sont si facilement tentés de s'y complaire et d'en abuser ? Tout l'Evangile invite au détachement comme condition de salut, et le disciple de Jésus y apprend à considérer les biens de ce monde comme orientés à la vie de l'esprit et à une perfection plus haute ; il n'est pas de pire misère pour l'homme que de mettre ses espoirs dans la possession de ces trésors périssables : « Qu'il est difficile à ceux qui ont des richesses de pénétrer dans le royaume de Dieu !... Heureux, vous qui êtes pauvres, car le royaume de Dieu est à vous... Mais malheur à vous, riches, car vous avez votre consolation ! » (*Luc.* XVIII, 24 et VI, 20 et 24.) Que dire alors des riches oppresseurs contre lesquels saint Jacques fulmine ses solennelles imprécations : « Voici que crie contre vous le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs, et les cris de ces moissonneurs sont parvenus aux oreilles du Seigneur des armées. » (*Jac.* V, 4.)

Un tel enseignement évangélique élève singulièrement le débat. Quel que soit l'objet propre de sa réflexion, le penseur catholique est établi dans une souveraine liberté spirituelle par rapport aux prestiges de la richesse, tant celle qu'on détient que celle qu'on envie. Il professe l'estime de la pauvreté chrétienne, le respect et le service du pauvre qu'honore Jésus-Christ ; il se défend des séductions d'un égalitarisme irréel, mais se garde, sur le conseil de saint Jacques, de jamais faire acception des personnes du fait de leur condition de fortune (cf. *Jac.* II, 1) ; il n'oublie pas non plus que, dans la vision chrétienne d'une société où la richesse serait mieux distribuée, il y aura toujours place pour le renoncement et la souffrance, héritage inévitable, mais fécond ici-bas, qu'en vain une conception matérialiste de la vie ou l'illusion d'une justice parfaite durant ce pèlerinage terrestre voudraient rayer des perspectives humaines. Enfin, face à la multitude des indigents dont la détresse crie vers le ciel, l'appel pressant de saint Jean lui trace son devoir : « Si quelqu'un possède les biens de ce monde et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ?... N'aimons pas en paroles et de langue, mais en actes et en vérité. » (*I Joan.* III, 17-18.) Comment donc, dans le monde contemporain, inscrire cette charité effective et efficace dans l'ordre économique et social, comment l'inscrire d'abord en termes de justice, car, pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice à instaurer et ne pas se contenter de pallier les désordres et les insuffisances d'une injuste condition ?

Principes chrétiens d'une juste distribution des biens.

La fin de l'organisme économique et social, à laquelle il faut ici se référer, est de procurer à ses membres et à leurs familles tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi qu'une organisation sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Et, précise l'Encyclique *Quadragesimo Anno*, « ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas d'obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire grandement l'exercice ». (*A. A. S.*, XXIII, 1931, p. 202.) Or, s'il est vrai que, pour satisfaire à cette obligation, le moyen le plus sûr et le plus naturel est d'accroître les biens disponibles par un sain développement de la production, encore faut-il, dans la poursuite de cet effort, garder le souci de répartir justement les fruits du labeur de tous. « Si une telle juste distribution des biens n'était pas réalisée ou n'était qu'imparfaitement assurée, le vrai but de l'économie nationale ne serait pas atteint ; étant donné que, quelle que fût l'opulente abondance des biens disponibles, le peuple, n'étant pas appelé à y participer, ne serait pas riche, mais pauvre. » (*Radiomessage du 1er juin 1941.*)

Cette distribution de base se réalise originairement et normalement en vertu du dynamisme continuel du processus économique social que Nous venons d'évoquer ; et c'est, pour un grand nombre d'hommes, l'origine du salaire comme rétribution de leur travail. Mais il ne faut pas perdre de vue que, sous l'angle de l'économie nationale, ce salaire correspond au revenu du travailleur. Chefs d'entreprise et ouvriers sont ici coopérateurs dans une œuvre commune, appelés à vivre ensemble du bénéfice net et global de l'économie, et, sous ce rapport, leurs relations mutuelles ne mettent aucunement les uns au service des autres. « Toucher son revenu, disions-Nous, est un apanage de la dignité personnelle de quiconque, sous une forme ou sous une autre..., prête son concours productif au rendement de l'économie nationale. » (*Allocution du 7 mai 1949 aux membres de l'U. N. I. A. P. A. C.*) Mais dès lors que tous « mangent à la même table », pour ainsi dire, il apparaît équitable, tout en respectant la diversité des fonctions et des responsabilités, que les parts de chacun soient conformes à leur commune dignité d'hommes,

qu'elles permettent en particulier à un plus grand nombre d'accéder à l'indépendance et à la sécurité que donne la propriété privée et de participer avec leurs familles aux biens de l'esprit et de la culture auxquels sont ordonnés les biens de la terre. En outre, si patrons et ouvriers ont un intérêt commun à la saine prospérité de l'économie nationale, pourquoi ne serait-il pas légitime d'attribuer aux ouvriers une juste part de responsabilité dans la constitution et le développement de cette économie ? Cette remarque que Nous faisions naguère (cf. *Allocution du* 7 *mai* 1949 *aux membres de l'U. N. I. A. P. A. C.*) n'est-elle pas d'autant plus opportune que, dans les difficultés, les insécurités et les solidarités de l'heure présente, des décisions d'ordre économique s'imposent parfois au pays, qui engagent l'avenir de la communauté nationale et souvent même aussi l'avenir de la communauté des peuples.

Rôle de l'État : ni l'étatisme ni les erreurs du libéralisme.

Ces quelques réflexions montrent déjà la difficulté d'une saine distribution : pour répondre aux exigences de la vie sociale, elle ne saurait être abandonnée au libre jeu des forces économiques aveugles, mais doit être envisagée au niveau de l'économie nationale, car c'est là que se prend une claire vision de la fin à poursuivre, au service du bien commun temporel. Or, qui considère ainsi les choses est conduit à s'interroger sur les fonctions, normales encore que restreintes, dévolues à l'Etat en ces matières.

Tout d'abord le devoir d'accroître la production et de la proportionner sagement aux besoins et à la dignité de l'homme, pose au premier plan la question de l'ordonnance de l'économie sur le chapitre de la production. Or, sans substituer leur omnipotence oppressive à la légitime autonomie des initiatives privées, les pouvoirs publics ont ici un rôle indéniable de coordination, qui s'impose plus encore dans l'enchevêtrement des conditions actuelles surtout sociales. En particulier, ce n'est pas sans leur concours que peut se constituer une politique économique d'ensemble qui favorise l'active coopération de tous et l'accroissement de la production des entreprises, source directe du revenu national. Et, si l'on pense à tant de richesses qui dorment ou se perdent dans le gaspillage, mais qui, remises en circulation, pourraient concourir, par un emploi judicieux et profitable, au bien-être de tant de familles, n'est-ce pas encore servir le bien commun que de contribuer opportunément à faire renaître la confiance, à stimuler le crédit, à décourager l'égoïsme et à favoriser ainsi un meilleur équilibre de la vie économique ?

Mais c'est aussi le propre de l'Etat de veiller à ce que les plus pauvres ne soient pas lésés injustement. Sur ce point, l'enseignement de Nos Prédécesseurs est formel : dans la protection des droits privés, les gouvernants doivent se préoccuper surtout des faibles et des indigents : « La classe riche, observait Léon XIII, se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la protection publique. La masse indigente, au contraire, sans ressource pour la mettre à couvert, compte surtout sur le patronage de l'Etat. » (Encyclique *Quadragesimo Anno* citant *Rerum Novarum*,*A.A.S.* XXXIII, 1931, p. 185.) C'est ainsi que, devant l'insécurité accrue d'un grand nombre de familles, dont la condition précaire risque de compromettre les intérêts matériels, culturels et spirituels, des institutions s'efforcent, depuis quelques années, de corriger les maux les plus flagrants qui résultent d'une distribution trop mécanique du revenu national. Laissant une légitime liberté aux responsables privés de la vie économique, ces institutions, suffisamment indépendantes elles-mêmes du pouvoir politique, peuvent devenir, pour la masse des petits salariés et des pauvres de toute catégorie, une indispensable compensation aux maux engendrés par le désordre économique ou monétaire. Il convient toutefois d'en étudier avec prudence les modalités, et il ne serait pas possible de s'engager sans réserves dans une voie où les excès de la fiscalité risqueraient de compromettre les droits de la propriété privée et où les abus de la sécurité collective pourraient porter atteinte à ceux de la personne et de la famille.

Ainsi, à égale distance des erreurs du libéralisme et de l'étatisme, l'Eglise vous invite-t-elle à poursuivre vos recherches dans la voie qu'elle a maintes fois tracée. « La grande misère de l'ordre social, disions-Nous récemment, est qu'il n'est ni profondément chrétien ni réellement humain, mais uniquement technique et économique, et qu'il ne repose nullement sur ce qui devrait être sa base et le fondement solide de son unité, c'est-à-dire le caractère commun d'hommes par la nature et de fils de Dieu par la grâce de l'adoption divine. » (*Discours du 31 janvier 1952 à l'Union chrétienne des chefs d'entreprise d'Italie.*)

Puissent les travaux de cette Semaine sociale projeter une sereine lumière sur cet ensemble de problèmes, dont les répercussions sont considérables. Dieu veuille écarter des possédants les écueils spirituels de la richesse, des prolétaires les épreuves inhumaines de la misère, attirer les uns et les autres à l'esprit évangélique de pauvreté et de service, et permettre à tous d'opérer, dans des conditions mieux équilibrées de vie économique et sociale, l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut !

C'est avec ce vœu que, d'un cœur très paternel, Nous appelons sur les prochaines assises de votre Université sociale une large effusion de grâces divines et vous accordons, ainsi qu'à tous les maîtres et auditeurs de la Semaine, Notre Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 5 juillet 1952.

PIUS PP. XII.

RICHESSE ET MISÈRE

Croissance et répartition du revenu national à la Semaine sociale de Dijon (22-27 juillet 1952)

XXXIXe SESSION DES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

C'est un sujet des plus délicats et des plus importants à la fois que devait aborder la XXXIXe session des Semaines sociales de France à Dijon. La solution du problème que se posaient les *semainiers* est la condition même d'une paix sociale et internationale stable et durable, comme le souligne le Saint-Père dans sa longue Lettre autographe au président Charles Flory. Document capital que cette Lettre pontificale, où à la lumière de l'Evangile et des principes de la théologie se trouvent fixés les éléments de base irremplaçables pour une juste solution. Des leçons magistrales ont, tour à tour, illustré ces divers éléments en recourant aux données les plus sûres de la technique et aux conclusions scientifiques les moins contestables.

Elles montrent la complexité du problème dans ses données matérielles et ses complications d'ordre moral d'autant plus inextricables que les principes qui régissent cet ordre sont plus méconnus. Puissent ces leçons apporter la lumière qui permettra de réduire la redoutable antinomie : *Richesse et misère*.

I. -- Faits, systèmes et techniques

LEÇON D'OUVERTURE : La misère des uns face au bien-être des autres, M. Charles Flory, président des Semaines sociales de France.

La répartition présente du revenu national, M. Francis Closon, commissaire honoraire de la République.

Pays riches et pays de la faim, M. Pierre Marthelot, attaché de recherches du C. N. R. S.

Les techniques créatrices d'abondance? M. Jean Fourastié, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, délégué de la France au Comité des questions scientifiques et techniques de l'O. E. C. E.

L'économie française entre la stagnation et l'expansion, M. Henri Guitton, professeur à la Faculté de droit de Dijon.

II. -- L'homme et les biens de ce monde

Hiérarchie des biens, M. le chanoine Jean Mouroux, professeur de théologie au Grand Séminaire de Dijon.

L'appropriation des biens, R. P. Jacques Sommet, S. J., professeur au scolasticat de Chantilly.

Egalité et inégalités, S. Exc. Mgr Alfred Ancel, évêque auxiliaire de Lyon, Supérieur général du Prado.

III. -- La répartition nécessaire des biens

Fondements, moyens et organes de la répartition du revenu national, M. André Piettre, doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Strasbourg.

De l'avarice des nations à une économie du genre humain, M. François Perroux, professeur à la Faculté de droit de Paris.

La croissance économique des territoires français d'outre-mer, M. Robert Delavignette, gouverneur général de la France d'outre-mer.

L'aide aux pays insuffisamment développés, M. Maurice Byé, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Les options nécessaires de l'économie française, M. Pierre Coutin, chargé de mission au Commissariat général du plan.

Accroissement et répartition du produit de l'entreprise, M. Eugène Delachenal, président de l'U. S. I. C.

La redistribution des revenus et la Sécurité sociale, M. Georges Levard, membre du Conseil économique, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

Finances publiques et redistribution du revenu national, M. Henri Boissard, inspecteur général des Finances.

Instabilité du pouvoir d'achat et ajustement des revenus, M. Jean Marchal, professeur à la Faculté de droit de Paris.

L'accès à la qualification intellectuelle et l'égalisation des chances, M. Marcel Prélot, recteur honoraire, professeur à la Faculté de droit de Paris.

LA LEÇON D'OUVERTURE DE M. CHARLES FLORY

La misère des uns face au bien-être des autres

Poursuivant, elles aussi, leur Tour de France, voici que les Semaines sociales font une nouvelle halte à Dijon. La précédente remonte à 1906. C'était alors leur troisième session, pour laquelle elles trouvaient un soutien particulièrement chaleureux auprès de Mgr Dadolle qui, deux ans plus tôt, recteur des Facultés catholiques de Lyon, s'était intéressé à leur lancement.

L'institution, très jeune encore, n'était point confirmée et certains incidents oratoires, auxquels n'échappent pas les meilleures organisations, faillirent la mettre en péril. Pourtant elle révélait déjà une telle vitalité, avec ses onze cents participants, que cette Semaine de Dijon, la première qui fît l'objet d'un compte rendu complet, marque au contraire une étape décisive.

Comme aujourd'hui, elle avait été préparée par une fervente équipe locale, dont les principaux éléments lui restèrent définitivement attachés. En évoquant leur mémoire, je pense surtout à Maurice Deslandre, promoteur du droit social, professeur éblouissant dont l'humour caustique et convaincant enchanta des générations d'auditeurs. Je tiens à mentionner aussi les quatre frères Brunhes, Jean, Bernard, Joseph, et le futur évêque de Montpellier, tous débordant de générosité et de talent, en leurs spécialités diverses. Je m'en voudrais enfin de ne pas rappeler les attaches bourguignonnes et qui sont un peu les miennes, d'Adéodat Boissard, l'un des fondateurs de nos Semaines avec Marius Gonin, et de Maurice Blondel, enfant de Dijon et qui assista à cette troisième session. Tous ces amis sont morts et, après quarante-six ans, il reste peu de semainiers de cette héroïque époque. Il y avait cependant, parmi eux, un jeune séminariste de Besançon que je suis heureux de saluer aujourd'hui, aux côtés de S. Exc. le nonce apostolique, en la personne de Mgr Feltin, archevêque de Paris.

Patrie de saint Bernard et de Bossuet, ancienne capitale de l'Etat bourguignon, « ce pays des anciens et des forts », dont Gaston Roupnel nous a donné une si dense et pénétrante évocation, Dijon garde du temps de ses ducs un éclat dont l'attrait ajoute à ses vertus universitaires et au souvenir si cher à des catholiques sociaux, de Lacordaire, de Foisset et du cardinal Petit de Julleville. Aussi est-ce avec joie que nous avons répondu à la confiante invitation de S. Exc. Mgr Sembel. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissants que son état de santé réclame des ménagements et qu'il n'a hésité ni devant la menace d'une fatigue qui le retient loin de nous ce matin, ni devant le thème audacieux de nos débats.

« Richesse et misère. » Peu de sujets, en effet, ont provoqué à la fois autant d'intérêt et d'aussi sourcilleuses préventions. « Une bonne surprise ! » s'exclamait, dès le titre de son article, le rédacteur de *Témoignage Chrétien* », ne dissimulant pas la satisfaction que lui causait notre programme, mais manifestement étonné de notre courage. Dans le même temps, l'écho me revenait des inquiétudes éveillées en certains milieux par des études aussi... subversives.

Le risque me paraît être surtout de décevoir les uns, sans rassurer les autres. Nous l'avons mesuré, résignés d'avance à ne satisfaire ni le romantisme d'une génération marquée du mal du siècle, ni l'inconscience de ceux qui n'ont rien oublié et rien appris. Mais nous étions sûrs, en revanche, de répondre à une des préoccupations essentielles de l'Eglise, et l'insigne document que nous avons eu l'honneur et la joie de recevoir du Souverain Pontife à l'occasion de cette session prouve que nous ne nous étions pas mépris. Comment, au surplus, oublier la consigne donnée ici-même, il y a quarante-six ans, par Henri Lorin ? La Semaine sociale, disait-il dans sa déclaration d'ouver-

ture, est « un effort loyal pour acquérir la notion complète et précise de la justice telle que l'impliquent les affirmations de nos dogmes, pour rechercher, à l'endroit des rapports sociaux, les exigences de la réalité totale, de celles qu'une foi pleine nous révèle, comme de celles qu'une observation scrupuleuse nous fournit ».

Si telle est notre consigne, pouvions-nous reculer devant un sujet difficile parce qu'il est brûlant ? Non, certes. Mais, au fait, pourquoi est-il si brûlant ? Pourquoi éveille-t-il des susceptibilités même chez des chrétiens ? Pourquoi, malgré l'accroissement de la production et un incontestable nivellement des jouissances, l'inégalité des revenus est-elle plus durement ressentie et son rappel plus péniblement accueilli que jamais ?

Il ne fait pas de doute, en effet, que le bénéfice du progrès technique a beaucoup plus profité aux classes laborieuses qu'à la petite élite sociale à qui étaient réservées, il y a un siècle et demi, les satisfactions du bien-être. Ce phénomène, prophétisé par Tocqueville (1), s'est accentué depuis qu'il a été étudié par le vicomte d'Avenel (2), et les statistiques montrent combien l'éventail des traitements s'est fermé depuis le début du siècle, où le haut fonctionnaire recevait dix à quinze fois plus que son huissier, alors que son traitement est de trois à quatre fois supérieur aujourd'hui. Mais l'homme oublie vite les avantages acquis et son insatisfaction augmente dans la mesure même où il voit s'ouvrir devant lui le domaine du possible. Jusqu'au siècle dernier, il était normalement résigné à un sort dont il ne soupçonnait pas qu'il pût changer jamais. Il n'apprécie même plus aujourd'hui ces jouissances inespérées hier.

Le même nivellement ne s'est pas produit entre les peuples et l'écart s'est même accru suivant le degré de leur industrialisation. Cependant la même prise de conscience, stimulée par le développement des contacts internationaux, a déclenché une semblable impatience. Les moins évolués s'estiment défavorisés, voire exploités, et trouvent intolérable une situation millénaire, qu'ils sont désormais en mesure de comparer avec celles d'autres parties du monde.

La guerre a considérablement développé ces exigences. Elle est responsable aussi d'un autre facteur d'exaspération : notre appauvrissement. Des charges accablantes pèsent notamment sur la France, où les nécessités du réarmement s'ajoutent à celles de la reconstruction et de l'équipement. Tout cela se traduit, en fait, par un allongement de la durée du travail, sans amélioration correspondante des rémunérations. Chaque fraction de la nation juge excessive la part des sacrifices qu'elle supporte.

(1) ALEXIS DE TOCQUEVILLE : *La démocratie en Amérique*, t. IV, conclusion.

(2) Vicomte GEORGES D'AVENEL : *La fortune privée à travers sept siècles* (1895) ; *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans* (1899) ; *Les riches depuis sept cents ans* (1909) ; *Le nivellement des jouissances* (1913), Paris, Flammarion. Voir aussi : ROBERT GOETZ-GIREY : *L'essor économique a-t-il servi le progrès social ?* leçon prononcée à la Semaine sociale de Lille, 1949, et JEAN FOURASTIÉ : *Machinisme et bien-être*, les Editions de minuit, 1951 ; PAUL LOUIS : *La condition ouvrière en France depuis cent ans*. Presses universitaires, 1950.

Tous les agents d'une administration ou d'une entreprise vitupèrent l'éventail des salaires, que, suivant leur place dans la hiérarchie, ils jugent trop fermé ou trop ouvert (1). D'où une tension dont l'exploitation est aisée et que traduisent les crises sociales et politiques dans lesquelles nous nous débattons. N'est-ce pas l'explication des actuelles résistances à la baisse, opposées par toutes les catégories de producteurs ou d'intermédiaires, chacun craignant de faire les frais d'une politique dont il approuve le principe ?

Ainsi, le monde est-il sensibilisé aux problèmes de croissance et de répartition des revenus. Certes, nous n'oublions pas qu'il est des valeurs humaines plus précieuses et qui échappent à ce genre de calcul. Nous n'ignorons pas non plus qu'une vulgarisation primaire de ces difficiles questions a souvent orienté l'opinion vers des mythes dangereux. Raison de plus pour les aborder avec sérieux et loyauté. Aussi bien, des techniques nouvelles mises en œuvre depuis quelques années permettent de le faire aujourd'hui avec quelque efficacité, sur le plan national et même sur le plan international.

Une première partie sera consacrée au rappel de ces techniques. Nous verrons dans la seconde partie l'usage que notre doctrine sociale nous conseille d'en faire, notamment pour l'élimination de cette réalité toujours présente : la misère.

I — Doctrines et techniques nouvelles de la répartition des revenus

Première donnée essentielle : le progrès des méthodes statistiques a complètement renouvelé les possibilités d'étude du revenu national, en même temps que celles des niveaux de vie.

Depuis que ce problème a été posé pour la première fois par Vauban, dans sa *Dîme royale*, ni les enquêtes d'Arthur Young ou de Villermé, ni les monographies de Le Play, ni la méthode d'observation de l'abbé de Tourville n'avaient permis de réunir, à une échelle suffisante, les éléments d'une économie globale sans laquelle il est impossible d'étudier les phénomènes de répartition.

Paul Bureau, en se faisant l'apôtre d'une science sociale fondée, comme toutes les sciences d'observation, sur l'analyse exacte de petits faits retenant pendant de longues périodes l'attention du savant, n'attendait qu'un médiocre concours des statisticiens. Il constatait avec regret que, dans le choix nécessairement limité des objets ou des actes soumis à leur recensement, ils ne pouvaient se guider d'après l'importance sociale du phénomène enregistré, leur attention étant d'abord retenue par d'autres objectifs (2). Sans doute ne maintiendrait-il pas ces réserves devant les possibilités indéfinies qu'offrent les techniques nouvelles pour l'exploitation des grandes masses

(1) Voir sur cette amertume trop générale la note doctrinale du Comité théologique de Lyon du 6 juin 1952 « Quelques aspects de l'injustice sociale », dans *la Croix* du 9 juillet 1952.

(2) PAUL BUREAU : *Introduction à la méthode sociologique*. Bloud et Gay, 1923, p. 223.

de documents et la centralisation de leurs résultats. Le dépouillement de larges enquêtes est devenu un jeu d'enfant depuis l'utilisation des machines à cartes perforées. C'est grâce à la statistique, au contraire, et à la mise au point des méthodes de sondage que la science sociale pourra justifier les espoirs qu'avait mis en elle Paul Bureau (1).

Ainsi la plupart des pays sont-ils dotés, aujourd'hui, des instruments d'analyse et d'interprétation économiques permettant de définir une politique de répartition et d'expansion. Un puissant développement a été partout donné aux études statistiques souvent plus poussées en d'autres lieux qu'en France. Depuis 1940, les mesures du revenu national et du niveau de vie se sont généralisées et des enquêtes ont été entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (F. A. O.), partout où elle pouvait pénétrer, lorsque les organismes nationaux faisaient défaut. Ainsi devient-il possible d'établir des moyennes comparables du niveau de vie dans les différentes nations et d'en dégager l'évolution (2).

Pour la première fois, le problème de la répartition du revenu se pose donc en termes scientifiques et l'on commence à pouvoir en discuter avec des données relativement précises, qu'il reste à interpréter correctement. Inutile d'insister, en effet, sur les marges d'erreur que comportent ces chiffres, établis avec d'inévitables diversités de méthodes et depuis des dates trop récentes pour permettre de dégager toujours le sens de leurs variations. Tels quels, néanmoins, ils constituent dès à présent un progrès remarquable et qui ne peut aller qu'en s'accentuant.

Une autre nouveauté, tout aussi considérable, c'est le développement des techniques de répartition du revenu national.

Dans le courant du XIXe siècle et au XXe surtout, la conscience collective s'est faite à l'idée qu'il appartenait à l'Etat d'atténuer les inégalités sociales trop criantes. A la doctrine libérale, pour qui les distributions et rémunérations diverses ne dépendaient que des mécanismes du marché, s'est substituée une conception personnelle du revenu. C'est ainsi que le salaire n'est plus seulement le prix de la marchandise travail, mais aussi le revenu du travailleur et doit tenir compte des charges de famille : la notion du salaire vital, enseignée par Léon XIII et par Pie XI, a passé dans les faits, grâce aux techniques du salaire minimum légal et des allocations familiales. La même conception du revenu personnel s'est introduite dans notre système fiscal, quand, aux taxes dont sont passibles les diverses rémunérations, a été superposé un impôt global affecté de progressivité. Exemples particulièrement intéressants des efforts accomplis soit pour introduire une préoccupation sociale dans la répartition première des revenus, soit pour y rétablir plus de justice par une redistribution.

Deux méthodes, en effet, sont aujourd'hui pratiquées. D'une part, l'Etat peut agir directement sur la répartition, en la règlementant par voie législative. C'est ainsi qu'il procède en fixant autoritairement les salaires, en limitant certains bénéfices, en taxant les prix. A ces interventions économiques s'ajoute une action redistributive qui, elle, est essentiellement financière. Elle s'opère par l'entremise du budget : progressivité des impôts et dégrèvement à la base, subventions, allocations à certaines catégories de citoyens (anciens combattants, économiquement faibles, etc.) ; ou elle s'effectue par l'intermédiaire de cet organisme de socialisation des risques et des charges qu'est, en France, la Sécurité sociale.

Dans son ouvrage sur *Finances publiques et redistribution des revenus* (1), M. Hubert Brochier nous a fait part des intéressants résultats de cette redistribution, tels que les données statistiques lui ont permis de les dégager. M. Jean Marchal les résume ainsi dans une préface où il souligne, avec sa grande autorité, l'originalité et la valeur de ce travail : « Si nous nous attachons d'abord à la *répartition par groupes sociaux,* nous apprenons, sans trop d'étonnement, que les *revenus agricoles,* jouissant d'un véritable privilège fiscal et de transferts des autres groupes au titre des prestations familiales et de la Sécurité sociale, se trouvent fortement bénéficier de la redistribution ; — que les revenus du *capital mobilier,* bien que très lourdement taxés, sortent à peu près inchangés de l'opération, grâce au payement des intérêts de la dette publique ; — que *les salaires,* malgré une faible subvention dans ce secteur pour les allocations familiales et sociales, enregistrent un déficit appréciable en raison de la part dominante qu'ils prennent dans l'imposition ; — que les *revenus mixtes,* enfin, retirent des transferts et de l'action gouvernementale des sommes à peu près équivalentes à leur part dans la charge fiscale, augmentée de leur contribution nette aux régimes des prestations sociales des autres groupes.

« Mais, par *catégorie de revenus,* les résultats sont peut-être plus inattendus. Malgré la progressivité des prélèvements fiscaux, la redistribution s'est opérée, en France, en 1938 et en 1945, non point, comme on aurait pu le croire, de haut en bas, mais de *bas en haut.* Quelle que soit l'hypothèse adoptée (élimination des avantages indivisibles, répartition de ceux-ci proportionnellement à l'importance des revenus, répartition progressive), il apparaît que les riches ont retiré un léger bénéfice de l'action des finances publiques, tandis que *les pauvres étaient contraints de payer des sommes excédant celles qui leur étaient restituées par le moyen des transferts et des services gratuits.* » (2)

Ces résultats, qui portent à réfléchir, s'expliquent sans doute par l'inefficacité de notre système fiscal et plus encore par la structure sociale du pays, où la grande masse des

(1) Sur ces techniques, voir les brochures de l'Institut national de la statistique et JACQUES DUMONTIER : *Observation économique.* Presses universitaires de France, 1950.
(2) L. ROSTOU : « Comparaison de productivité sur le plan international », dans la *Revue internationale du travail.* Septembre 1948.

(1) HUBERT BROCHIER : *Finances publiques et redistribution des revenus.* Armand Colin, 1950.
(2) *Ibid.* Préface de JEAN MARCHAL, p. XIII.

revenus est représentée par les moyennes et petites fortunes. En Grande-Bretagne, au contraire, l'existence de très grandes fortunes, jointe à une conscience fiscale supérieure, a permis d'obtenir des effets beaucoup plus nets quant à l'égalisation des revenus. L'Anglais le plus riche doit vivre aujourd'hui avec un revenu quinze fois supérieur à celui d'un mineur, alors qu'autrefois le rapport était de 1 500 ou 2 000 (1). Ce résultat social n'est d'ailleurs pas le seul, ni peut-être celui qu'a recherché d'abord le gouvernement travailliste, dont la politique de répartition poursuit, comme aux Etats-Unis, des buts surtout économiques de résorption du chômage et d'augmentation du bien-être moyen. Ces disciples de Keynes ont vu, en effet, dans les transferts des revenus à la masse, le moyen d'augmenter les dépenses courantes au détriment du luxe et d'accroître au total la consommation nationale, donc la production.

On a de même préconisé en France une utilisation plus systématique des techniques de redistribution. Il ne semble pas, à dire vrai, qu'elles aient des effets expansionnistes aussi mécaniques, ni qu'elles soient aussi aisément transposables qu'on l'a parfois prétendu. Elles n'en ouvrent pas moins des perspectives qui méritent notre examen attentif.

Dans le domaine international aussi, le problème de la répartition des revenus se trouve posé avec une vigueur et en des termes tout nouveaux.

L'inégalité des niveaux de vie dépend à la fois de la distribution des matières premières, de facteurs géographiques et de la phase de développement économique où chaque pays est parvenu. Que les moins favorisés se croient victimes d'une injustice, comment s'en étonnerait-on quand d'autres, plus évolués, mais s'estimant mal dotés par la nature ou impatients de rattraper certains retards, ont cherché à dresser les « nations prolétaires » contre les « nations capitalistes » ? Quoi qu'il en soit, et en raison du caractère cumulatif du développement économique qui fait que les nations plus développées ont plus de facilités pour se développer encore (la richesse attire la richesse), le progrès industriel ne fait qu'accroître les inégalités de plus en plus vivement ressenties.

Le danger d'une telle situation commence à apparaître aux peuples « nantis ». Non seulement la politique du pacte colonial ne leur paraît plus concevable, mais loin de chercher à maintenir une avance à laquelle ils pourraient avoir intérêt, ils se préoccupent d'atténuer un « décalage » que les peuples moins évolués ne parviendraient pas à combler par leurs propres moyens. Car le communisme se développe précisément dans les pays qui n'ont pu réaliser autrement leur industrialisation.

En ce domaine aussi, la pression des besoins humains a suscité des procédures de redistribution, telles que le plan Marshall et le quatrième point Truman, qui constituent de singulières nouveautés. Pour n'être pas absolument désintéressées, elles n'en manifestent pas moins un souci de solidarité humaine dont nous sommes heureux de prendre acte. Ainsi les pays qui ont bénéficié du progrès se sentent-ils aujourd'hui la mission d'amener les autres à leur niveau, et, comme l'a dit notre ami, M. Gaston Leduc, dans son rapport au dernier Congrès des économistes de langue française, de « promouvoir un bien public à l'échelle de l'univers » (1).

Ainsi, en même temps que des aspirations à une répartition plus équitable des revenus, voyons-nous se développer des techniques qui, soit dans l'ordre de l'observation, soit dans l'ordre de l'action, permettent d'aborder plus efficacement le problème.

Mais ces méthodes sembleront partielles et bien timides encore à beaucoup de ceux qui souffrent ou pensent souffrir d'une injuste condition. Puisqu'il est désormais possible d'évaluer le potentiel économique d'un pays, ne pourrait-on dégager une moyenne de revenus par habitant autour de laquelle un éventail, théorique lui aussi, fixerait la part idéale de chacun suivant les services qu'il rend ? Mais ce sont là de vaines abstractions, à moins qu'elles ne soient assorties d'une redoutable tyrannie étatique. Or, fidèles aux conclusions de la Semaine sociale de Lille, dont celle-ci n'est qu'un prolongement, nous entendons bien concilier planisme et liberté, recourant aux techniques d'intervention dans la mesure où elles laissent subsister, avec une économie de marché, le ressort d'une initiative individuelle contenue en de justes limites.

Le service rendu par les méthodes statistiques sera considérable déjà, si elles apportent, avec des données précises, un peu d'objectivité dans des débats où l'intérêt et la passion tiennent une si grande place. N'est-il pas important, par exemple, qu'on connaisse, même approximativement, l'actuelle répartition du revenu national et les effets de la redistribution ? N'est-il pas précieux de savoir que les charges sociales, si souvent déclarées intolérables dans le monde des affaires, sont supportées en réalité par les travailleurs, dont le salaire réel a diminué d'autant ? Et lorsque ceux-ci se plaignent de n'avoir pas bénéficié d'un accroissement de production qui a pourtant atteint 40 pour 100 depuis 1945, n'est-il pas intéressant de préciser que cet accroissement a porté sur les biens d'équipement ou d'armement, la production des biens de consommation ayant à peine rejoint son niveau de 1939 ?

Et dans l'ordre de l'action, nous préférerons aussi les amendements successifs aux procédés plus révolutionnaires qui mettraient en question, avec des libertés essentielles, l'avenir de notre économie convalescente.

La logique voudrait sans doute que la répartition s'effectuât équitablement à la base, chacun des groupes sociaux recevant directement la part qu'il peut légitimement ambitionner

(1) Cf. l'article de M. J.-H. HUIZINGA : « Une révolution sans effusion de sang en Grande-Bretagne », dans *le Monde* du 14 mars 1952.

(1) GASTON LEDUC : « Le sous-développement et ses problèmes », *Revue d'économie politique*, 1952.

de même que les individus à l'intérieur de chaque groupe. Mais, pour atteindre, dès ce stade, une suffisante justice, il faudrait recourir à des interventions autoritaires poussant jusque dans le détail la direction et le contrôle de la vie économique. En procédant, au contraire, par voie de redistribution, les pouvoirs publics peuvent, dans une certaine mesure, corriger les défectuosités les plus graves de la répartition, en demeurant extérieurs au mécanisme du marché. Aussi bien, sur quelles règles de justice pourrait-on évaluer avec une suffisante certitude la part du revenu à laquelle peut légitimement prétendre chaque fraction de la nation ? Un tel ajustement se fera toujours en définitive par la pression des forces sociales.

Perspective modeste, dira-on. Voire ! Car si notre doctrine sociale nous donne peu de clartés sur un barème idéal de répartition entre les classes et, à plus forte raison, entre des fractions d'humanité, elle nous impose, en revanche, un devoir certain : c'est d'éliminer de notre organisation sociale des détresses d'autant plus choquantes qu'elles côtoient souvent des richesses somptuaires. Dans un récent discours aux prédicateurs du Carême, S. S. Pie XII insistait sur les angoissantes préoccupations que lui causent de semblables désordres et déplorait « ce contraste intolérable entre un luxe immodéré et une pauvreté parfois honteuse et en tout cas poignantes ».

Faisant écho à cette auguste parole, nous avons voulu, nous aussi, dénoncer certaines situations que le progrès matériel rend particulièrement intolérables à la conscience chrétienne et, sans perdre de vue les objectifs d'une justice plus exigeante, en réalistes, nous attaquer à la misère.

II. — Réalité de la misère

Il existe deux sortes de misères : celles qu'occasionnent les déficiences ou les accidents individuels et celles qui résultent d'un mauvais état social. Les premières sont justiciables de la charité. C'est à elles que s'appliquent les conseils de résignation évangélique et cette affirmation de notre humaine faiblesse : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. » Les secondes ne relèvent pas seulement de la générosité individuelle. Manifestation d'un désordre inacceptable, nous ne saurions avoir de cesse qu'une réforme les élimine, assurant à chacun le minimum de bien-être et d'indépendance que réclame notre dignité humaine.

Or, qui ne sait que l'industrialisation a eu, dans nos banlieues, sa terrible rançon et qu'à l'heure présente il existe au cœur même des sociétés les plus évoluées d'inacceptables misères ? Une littérature abondante (1) sur les quartiers ouvriers et les expériences d'usine, nous donne le sentiment de la vie dure et sans horizons où se meut, tout près de nous, une partie de l'humanité. Cette prise de conscience ne s'est pas faite seulement chez les intéressés, où la résignation a fait place à l'esprit de révolte ; elle se développe aussi dans une fraction généreuse de l'opinion, à qui l'existence du prolétariat donne mauvaise conscience, certains allant même jusqu'à vouloir assumer, telle Simone Weil ou les prêtres ouvriers, la totalité de la condition ouvrière (1).

Comprendre le destin de ceux qui, toute leur vie, gagnent leur pain et celui de leur famille à la sueur de leur front, heure par heure et dans une subordination totale, est évidemment impossible à qui jouit de la relative autonomie que donne un minimum d'aisance, de relations et de culture. Pour ces travailleurs, ce n'est peut-être point la misère, c'est la perspective d'y tomber au premier coup du sort. Que les salaires aient subi, en outre, une détérioration sensible par rapport à 1938, c'est malheureusement incontestable. D'après les statistiques, il est vrai, la part des salaires dans le revenu national serait à peu près équivalente à ce qu'elle était en 1938. Mais cette équivalence n'est obtenue qu'au prix d'un nombre d'heures de travail plus élevé et compte tenu du salaire social qui, s'il garantit certains risques, ne représente pas un pouvoir d'achat disponible.

Les situations respectives ont changé d'ailleurs à l'intérieur du prolétariat. Nous savons bien qu'une distribution différente de la masse salariale se fait au bénéfice de la femme par rapport à son collègue masculin, de l'ouvrier chargé de famille par rapport au célibataire. Mais l'allégement justifié des uns s'est fait au détriment des autres, qui le ressentent péniblement, et derrière ces moyennes, modèles de l'économie « macroscopique », il faudrait chercher les cas concrets, seule réalité vértable, car deux hommes ne tirent jamais le même parti d'une même situation précaire.

D'ailleurs, les souffrances des travailleurs ne tiennent pas toutes, ou pas essentiellement, à l'insuffisance des salaires. Il y a le rythme de la machine, dont Simone Weil nous a décrit l'effet hallucinant. Il y a cet état d'humiliation latente d'ignorer ce à quoi on travaille, d'être de ceux qui ne comptent pas. Il y a cette inégalité de départ dans la vie, qui rend presque impossible toute promotion individuelle ou collective, enlevant avec l'espérance les meilleures raisons de vivre. Il y a les conditions d'habitat ; sans doute ne sont-elles pas spéciales au monde ouvrier ; mais sa misère le livre à des exploitations particulièrement honteuses, telle les Bidonville de notre Afrique française, ou celle du « tôlier » dans le roman de Cesbron. Que voilà des seuils de misère, au delà desquels la vie n'est pas humaine !

Pourtant la condition ouvrière, autour de laquelle la littérature marxiste a développé

(1) Voir notamment : SIMONE WEIL : *La condition ouvrière*, Gallimard, 1951 ; *Esprit* : « Condition prolétarienne et lutte ouvrière », numéro de juillet-août 1951 ; P. BIGO : « Condition prolétarienne et promotion ouvrière », *Revue de l'Action populaire*, janvier 1952 ; MICHEL COLINET : *La condition ouvrière entre* 1900 *et* 1951, Editions ouvrières, et le roman de G. CESBRON : *Les saints vont en enfer*, Robert Laffont, 1952, évocateur d'un sous prolétariat comme ceux de Maxence Van der Meersch.

(1) Voir le bel article de GEORGES HOURDIN : « Les chrétiens et la condition ouvrière », dans *Terre humaine*, mai 1952.

autant de prestige que de pitié, n'est pas la seule misère sociologique, ni sans doute la pire. Il est d'autres détresses toutes proches, dans les campagnes comme dans les villes, et dont nous n'avons pas une suffisante conscience.

Que dire des victimes de l'inflation, des petits retraités, de ceux qu'une épargne laborieusement acquise devrait mettre à l'abri du besoin ? Avec un respect louable de leur infortune, on leur a trouvé une appellation qui n'affecte point leur dignité : ce sont les « économiquement faibles ». Mais quelle discrétion aussi dans l'importance des secours qui leurs sont alloués ! Notre monde est particulièrement dur pour les vieux. Que de souffrances cachées dans des cadres d'apparence bourgeoise où, ne trouvant aucune occupation rémunératrice et ne pouvant se résoudre à demander l'aumône, des hommes et des femmes meurent littéralement de faim, à moins que le désespoir les accule au suicide. Dans l'émouvant article qu'il a publié dans *la Croix* (1), en préface à cette Semaine, Joseph Folliet a rappelé quelques-uns de ces « faits divers » qui jettent de terribles clartés sur un phénomène d'ensemble.

Une attention sérieuse est enfin apportée au dramatique problème du logement, sous l'impulsion efficace d'un ministre de la Reconstruction, mais aussi grâce à un tardif réveil de l'opinion. De quelles misères physiques et morales sont responsables les conditions d'habitat auxquelles des millions de Français ont été condamnés depuis la guerre ! Entassement dans une soupente de familles nombreuses vouées à l'immoralité et à la tuberculose, jeunes foyers qui, faute d'une installation indépendante ou simplement possible, ne peuvent sceller leur union... Un peu partout, des immeubles commencent à sortir de terre, moins cependant qu'en Italie, qu'en Angleterre ou qu'en Allemagne. Devant de tels retards dus à quarante ans d'incurie, nous nous demandons comment il a été possible de laisser s'accumuler, avec une aussi totale inconscience, les misérables conséquences d'une politique désastreuse.

Mentionnons encore une autre masse de misère celle des Nords-Africains, auxquels une imprudente faveur ouvre les portes de la métropole sans que les conditions d'accueil, de logement et de subsistance leur soient suffisamment assurées. Aussi les voit-on traîner de ville en ville, à la recherche de travail et de membres de leur tribu auxquels ils pourront s'agglomérer. C'est la misère qui les a chassés d'Afrique, où la terre fait défaut. C'est elle qu'ils trouvent en France sous ses aspects les plus sordides et dont pudiquement et imprudemment nous détournons les yeux.

Sans parler des camps de concentration qui subsistent de l'autre côté du rideau de fer et sur lesquels, par conséquent, nous sommes mal renseignés, il nous faut bien évoquer aussi la misère de ceux que, par un autre euphémisme gêné, nous appelons les « personnes déplacées » (1). Prenant la parole à Paris en décembre 1949, M. Gheorghiou, l'auteur de *La vingt-cinquième heure,* disait : « Il y a peut-être 100 millions de réfugiés dans le monde. » Sans doute ce chiffre est-il excessif ; nous n'avons aucun moyen de vérifier l'authenticité des témoignages qui nous viennent d'U. R. S. S., des Indes ou d'Extrême-Orient. Mais par les statistiques publiées par l'O. I. R. avant de fermer ses camps, nous savons qu'en Europe occidentale seulement, il existait, en 1950, près de 500 000 « hard core », qu'il avait été impossible de reclasser. Maintenant encore, plusieurs milliers de personnes traversent, chaque mois, le rideau de fer, pour échapper aux contraintes communistes. Et quelque 650 000 Arabes sont parqués en Jordanie, ayant abandonné leur pays lors de la guerre de Palestine...

Qui d'entre nous a sérieusement réfléchi aux souffrances physiques et morales causées par ces transferts de populations et par tant d'attentats collectifs contre la liberté et la dignité humaine ? Quelle part essayons-nous d'apporter à la solution de cet accablant problème de justice, sinon sur le plan mondial, au moins en restant fidèles, sur le plan national, à nos traditions d'accueil ?

Enfin, nous rendons-nous suffisamment compte qu'il existe encore des masses humaines où la famine sévit à l'état endémique, où les célèbres descriptions de Knut Hamsun s'appliquent à tout un peuple ? Car les deux tiers de l'humanité en sont encore à ce stade élémentaire où l'espèce lutte jour après jour pour subsister, passant par des crises terribles et n'obtenant jamais, dans ce combat contre des fléaux permanents, qu'une victoire incertaine et précaire.

Dans sa préface à la « Géographie de la faim », Josué de Castro observe que les générations précédentes évitaient de s'apesanti[r] sur ce problème de l'alimentation du monde. Sans doute parce qu'elles le jugeaient inso[l]uble, en même temps qu'inévitables ces iné[ga]lités devant le sort. Nous n'en sommes plu[s] là aujourd'hui. Nous avons désormais une con[n]aissance scientifique des besoins physiolo[gi]ques de l'homme. Nous discernons les faim[s] spécifiques, les maladies de carence — avitam[i]noses, pellagre, béri-béri, scorbut — occasio[n]nées par les diverses insuffisances du régim[e] alimentaire. Nous commençons à mesurer l[es] dimensions du problème. L'étude si impre[s]sionnante de Josué de Castro sur la faim a[u] Brésil (2), doit être suivie d'autres volumes s[ur] l'Amérique espagnole, sur l'Afrique noire, s[ur] les masses asiatiques et même sur l'Euro[pe] pendant la dernière guerre. L'enquête de Tib[or] Mende sur l'Inde (3) nous met également e[n] présence de faits qui ne nous permettent pl[us] d'éluder nos responsabilités : l'atroce fami[ne] du Bengale, qui causa la mort de plusieu[rs]

---

(1) JOSEPH FOLLIET : « Panorama de la misère », *la Croix,* 24 mai 1952.

(1) FRANÇOIS NOURISSIER : *L'homme humilié.* Préface [de] L. Massignon. Spes, 1950.

(2) JOSUÉ DE CASTRO : *Géographie de la faim : La fa[im] au Brésil.* Les Editions ouvrières.

(3) TIBOR MENDE : *L'Inde devant l'orage.* Editions [du] Seuil.

millions de personnes, ne date que de 1943. De trop éloquentes descriptions nous ont enlevé cette tranquillité d'esprit avec laquelle nos aînés appréciaient le pittoresque exotisme d'une civilisation sans en comprendre les rigueurs. Or, nous savons, par l'exemple de la Chine, ce qu'il adviendra si la fermentation continue aux Indes.

D'après une révélation de la Commission économique de l'O. N. U., 10 pour 100 de la population mondiale disposeraient de 81 % du revenu général. Que signifient ces chiffres, sinon que la majorité de la population mondiale vit dans des conditions à peine supérieures à celles qui existaient il y a un millier d'années. Il se trouve même qu'en certains pays, où l'introduction de méthodes sanitaires a réduit la mortalité infantile, la production alimentaire n'a pas augmenté en proportion de la population, ce qui a dangereusement rompu le précaire équilibre traditionnel des conditions économiques et sociales.

Non, nous ne pouvons plus ignorer cette co-existence de l'extrême misère avec une richesse que multiplient nos moyens de production. Et l'ayant découverte, comme Péguy, nous devrions ne plus pouvoir penser à autre chose. Il y a là, pour le chrétien surtout, un scandale dont ni la raison, ni le sens de la justice ne peuvent s'accommoder.

—

Ce « panorama » comporterait, pour se rapprocher de la réalité, bien des distinctions et des nuances. Il faudrait surtout ne pas perdre de vue le caractère subjectif de la misère. Les degrés en sont indéfinis, parmi les peuples insuffisamment développés, comme parmi les individus économiquement faibles. Les « seuils d'humanité » eux-mêmes varient suivant l'état des civilisations. Telle situation, parfaitement acceptée hier, paraîtra, et à juste titre, intolérable demain. C'est la marque de l'humanité qu'une fois les besoins élémentaires assouvis, elle soit travaillée par d'incoercibles désirs de promotion.

M. Jean Fourastié (1), en étudiant cette évolution, signale quatre grands types de consommation. D'abord la consommation à prépondérance de méteil, mélange de céréales secondaires et de blé, qui semble avoir duré en France jusqu'à la Révolution. Après 1800, le méteil a fait place au seul froment. Mais à partir de 1830 — et c'est le troisième stade — le pourcentage consacré à l'achat du pain décroît constamment, pour faire place à une alimentation plus variée. Enfin, dernière étape : on voit se développer les consommations non alimentaires ; le frigidaire, l'automobile, la machine à laver sont en voie de prendre, dans maints budgets, la place prépondérante qu'occupait autrefois le pain.

De même, la notion du minimum vital est en pleine évolution. « Quand Vauban, Turgot Arthur Young parlent d'un ouvrier dans l'aisance, nous dit M. Fourastié, ils veulent parler d'un ouvrier qui mange du pain à sa suffisance... Il ne leur vient pas à l'idée que les classes ouvrières puissent avoir des besoins essentiels autres que la nourriture. » (1) Pour Villermé, le minimum vital, tout physiologique encore, comporte déjà des dépenses d'alimentation plus variées et représente non plus un idéal rarement atteint, mais une moyenne. Depuis lors, les sociologues font intervenir dans le budget type, d'une manière sans cesse croissante, les dépenses d'éclairage, de chauffage, d'habillement et enfin, depuis 1920, de spectacles et de vacances.

(1) JEAN FOURASTIÉ : *Machinisme et bien-être*. Les Editions de Minuit, p. 31 et suiv.

Bien entendu, le relèvement du niveau de vie ne se fait pas au même rythme dans tous les pays. La France vient bien après les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, que suivent à une certaine distance l'Angleterre et la Suisse. Mais tandis que nous abordons le stade des consommations à prépondérance non alimentaire, un grand nombre de peuples en sont encore au stade du méteil, sinon à celui de la famine. Le degré d'évolution dépend, en définitive, du degré d'industrialisation.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet — c'était une de nos conclusions de Lille — que le niveau de vie d'une nation dépend de la masse des biens consommables mis à sa disposition. Sa richesse s'accroît avec l'abondance des produits vivriers, des textiles, des matériaux de construction, de l'énergie. Un relèvement des salaires nominaux n'y change rien. Cela explique l'essoufflement rapide du mouvement social de 1936, dont les ouvriers gardent la nostalgie : avant même que la guerre n'éclatât, la hausse des prix et la dévaluation avaient remis en question, malgré la pause, quelques-uns des gains les plus importants du Front populaire. De même l'actuelle pression inflationniste tient pour une grande part à l'impatience des différentes fractions du pays, aspirant soit à retrouver aussitôt les conditions de vie d'avant-guerre, soit à réaliser, avant que les conditions économiques en soient réunies, les aspirations éveillées par les circonstances. Les ajustements monétaires, avec tout ce qu'ils comportent d'injustice et de cruauté, se chargent d'annuler les promesses imprudentes et de répartir, vaille que vaille, les charges prématurément assumées.

Pour arracher les masses prolétariennes à la précarité de leur sort, il faut, même dans nos pays évolués, que l'effort de justice s'accompagne de patience et d'un accroissement de productivité. Bien plus durs sont les sacrifices demandés à leurs peuples, par les démocraties populaires, pour un avenir plus incertain.

III. — Pour éliminer la misère sociologique

Augmenter la production apparaît donc comme un impératif, auquel nous donnerions volontiers une qualification morale. N'est-ce pas ainsi que l'entendait S. S. Pie XII dans l'admirable Lettre qu'Il daigna nous adresser à

(1) JEAN FOURASTIÉ : *Machinisme et bien-être*. Les Editions de Minuit, p. 41.

l'occasion de la Semaine sociale de Paris en 1947 : « Ce qui requiert aujourd'hui l'attention avec le plus d'urgence, écrivait-Il, c'est d'assurer la mise de ce produit (social) à la disposition des hommes et d'en accroître la quantité, d'un mot le problème de la production. » La même idée se retrouve exprimée avec la même force dans la Lettre pontificale qui vous a été lue tout à l'heure.

Il reste fort à faire, malheureusement, pour extirper les réflexes du malthusianisme économique, incrusté dans beaucoup d'esprits depuis la crise de 1929-1939, qui a causé tant de chômage. Et ces résistances se conçoivent. Nos ruines ne sont pas encore relevées que déjà certaines industries, le textile, la chaussure... connaissent la mévente et sont contraintes de comprimer leurs effectifs, ou de réduire la durée du travail. La prudence nous condamnerait-elle à la stagnation ? Pourtant beaucoup de Français mesurent aujourd'hui la gravité du retard résultant, pour le pays, d'un arrêt presque complet de notre équipement pendant les dix années qui ont précédé la guerre. Ils commencent aussi à comprendre que notre seule chance de progrès social consiste dans une politique d'expansion économique. Alors ? Comment lever les obstacles de marché et de transfert auxquels on risque de se heurter bientôt ? Va-t-on de nouveau parler de surproduction, alors qu'il y a dans le monde tant de besoins à satisfaire ? Va-t-on recommencer à détruire des richesses, parce que les affamés manquent d'argent pour les acquérir ? Pouvons-nous admettre qu'en temps de paix, il n'est pas de solution technique à ces difficultés d'ajustement, alors qu'on en trouve toujours lorsqu'il s'agit de productions de guerre ? C'est là qu'un rôle de coordination économique apparaît essentiel, dans le domaine national et international. Il y va de l'avenir même de notre civilisation occidentale qui ne se sauvera pas sans une solidarité dont les timides essais, si l'on y réfléchit bien, sont inspirés, eux aussi, par la peur.

Quoi qu'il en soit et pour nous en tenir à la France, nous enregistrons avec satisfaction, en même temps que l'exécution du plan Monnet, les efforts entrepris pour le développement de la productivité. L'état d'esprit se transforme à cet égard chez les chefs d'entreprise, de même que chez les ouvriers et les syndicalistes eux-mêmes. C'est bien ce qui ressortait de la courageuse déclaration commune, publiée le 18 juin dernier, par quatre groupements de patrons sociaux : le Centre français du patronat chrétien ; le Centre des jeunes patrons ; l'Association des cadres dirigeants de l'industrie et l'Union des chefs d'entreprises (action pour les structures humaines). Mais notre pays a encore beaucoup à apprendre à cet égard et nous devons nous féliciter que des missions d'études aient pu être organisées aux Etats-Unis, auxquelles ont participé déjà un grand nombre d'éléments de la production à tous les niveaux de l'entreprise.

Est-il besoin de rappeler, enfin, après la Semaine sociale de Lille, que nous comptons beaucoup sur la libre initiative et sur le stimulant du profit. Mais pour répondre à son objet, la production doit aussi correspondre aux besoins alors qu'elle s'oriente souvent vers des activités peu utiles, sinon directement nuisibles. C'est dire, une fois de plus, qu'elle doit accepter certaines disciplines et qu'une hiérarchie des urgences s'impose, que seuls les pouvoirs publics peuvent établir.

Nous venons de faire allusion au stimulant du profit. Il va de soi qu'un effort de rendement supplémentaire doit comporter des avantages correspondants pour les travailleurs. C'est une condition psychologique de succès. Et si grâce à la productivité, la masse des biens disponibles vient à s'accroître, c'est justice que le peuple tout entier soit appelé à y participer. Voilà pourquoi nous accueillons avec un immense intérêt qui n'exclut pas la prudence, les procédures nouvelles destinées à répartir plus équitablement les fruits du labeur commun et spécialement celles dont le caractère interventionniste présente le moins d'inconvénients. Pour nous en tenir à l'objectif tout concret que nous nous sommes fixé — éliminer la misère — que de détresses ont été soulagées déjà, grâce à la Sécurité sociale, chez les vieillards, les malades ou les familles nombreuses ! Tout en souhaitant que l'organisation en soit perfectionnée, reconnaissons que maintenus dans de justes limites, ces transferts de revenus peuvent corriger des inégalités choquantes, sans nuire au relèvement du niveau de vie global.

Croissance et répartition du revenu national tel sera donc l'objet principal de notre étude. Mais notre souci de justice dépasse les frontières du pays. La misère de certaines peuples en dehors du danger qu'elle représente pou la paix, devient chaque jour plus sensible à l conscience publique et l'idée s'est fait jour que pour les nations comme pour les individus la charité consistait moins à leur apporter un aide passagère qu'à les mettre en état de s suffire à eux-mêmes. Les difficultés particulières à notre patrie ont fait provisoirement d nous les bénéficiaires de semblables concours et même à l'intérieur de l'Union française, nou avons peine à faire face à nos responsabilité financières. Mais prenons garde. A mesure qu notre situation s'améliorera, de nouveau devoirs d'entraide se préciseront et le momen viendra où, sur le résultat de notre productio nous n'aurons pas seulement à réserver la pa des investissements à réaliser en France e dans nos territoires d'outre-mer, mais aussi ceu qu'à notre tour, nous devrons consacrer a développement des peuples moins favorisés qu nous.

Si j'ai tenu, en terminant, à poser ainsi l problème, c'est pour le bien situer au-dessu des compétitions et des marchandages qu' voque, dans la politique quotidienne, l'idée d répartition du revenu national. Notre sujet vo apparaît ainsi dans toute son ampleur. E dénonçant la misère — et vous savez que no entendons ce mot dans un sens qui n'est p seulement physiologique, — nous voulo répondre à l'appel de la charité chrétienn qui, elle, n'a pas de frontières.

Sommaire des leçons

La répartition présente du revenu national,

par M. Francis Closon, *commissaire honoraire de la République.*

M. Francis Closon (1), en abordant ce sujet, devait noter la popularité toute récente de la notion du revenu national en France. De quoi est-il fait ? Quelles en sont les variations et comment se trouve-t-il réparti ? Les professionnels, les gouvernements et les parlementaires en font l'objet de leurs études, etc., de leurs discussions. Le revenu national est devenu, dans les relations internationales, comme une constante d'appréciations et la base de calculs qui engagent l'avenir. Or, rien n'est plus délicat que de manier, pour en tirer des conclusions, les données qu'on peut obtenir du revenu national. Les chiffres qui les représentent sont bien souvent entachés d'erreur à la base. Qu'on arrive à distinguer produit national et revenu national du patrimoine national, qu'on parvienne à chiffrer les dépenses nationales, on n'aboutit qu'à des valeurs tout approximatives ; car un pays a la statistique qu'il mérite et les spécialistes sont impuissants à eux seuls à fournir la base technique solide que requiert le travail social si une morale saine du citoyen ne facilite pas l'exactitude de ses recherches. En 1938, l'agriculture comptait, au prix du marché, pour 22 % du revenu national français, et pour 17 à 18 % en 1949. Mais la marge d'erreurs atteint 20 % par suite d'un manque de déclarations sincères et complètes. Difficultés d'évaluation de la production nationale, fluctuations du revenu national qui, de surcroît, n'offre pas dans ses différents postes la même sûreté d'appréciation. Le revenu du capital est tombé de 10 % en 1938 à 4 % en 1949 du fait de la baisse de la propriété bâtie, de la dévaluation et de la thésaurisation. De 1938 à 1950, la part des salaires représente 50 % du revenu national en 1938, 43 % en 1946, 53 % en 1949, 55 % en 1950. Pour cette dernière année, 25 pour 100 des salariés gagnaient moins de 175 000 francs par an ; 5 pour 100 seulement plus de 500 000 francs. Et le poste des salaires, directs ou indirects, est le seul qui soit raisonnablement connu !... Mais encore quel emploi est-il fait du revenu national ? Ici entrent en compétition la consommation privée et la consommation publique ; la constitution d'un capital fixe et la constitution des stocks ; à la part de consommation s'ajoute la part d'investissement. Les méthodes employées sont des plus diverses et d'autant plus que les points de vue sont divergents. Quels sont les revenus distribués, les revenus disponibles ? Quelles sont les fluctuations de l'épargne et ses causes ? Chaque point fait l'objet de discussions. Ces simples énoncés, qui sont de théorie, montrent combien il est difficile d'arriver à la solution concrète et quelle distance il y a de la connaissance des structures à la satisfaction des exigences de la comptabilité nationale. Une fois précisées les principales améliorations à apporter, il faut fixer leur coût et leur rendement. Dans l'utilisation des données disponibles, absolues ou relatives, on ne peut qu'être prudent — il faut le redire — vis-à-vis des statistiques fournies ou élaborées. La connaissance des méthodes jointe à une discipline scientifique rigoureuse ne peut avoir son efficacité que si le souci constant et la recherche persévérante de la vérité permet une estimation exacte des situations et l'élimination des faux problèmes. En somme, nous retrouvons toujours un problème de morale qui conditionne la solution du problème social.

(1) M. Louis-Francis Closon, commissaire honoraire de la République, directeur général de la statistique et des études économiques est né à Marseille le 18 juin 1910. Licencié ès lettres, docteur en droit, boursier de la fondation Rockefeller en 1938, il étudia aux Etats-Unis les problèmes financiers et économiques de l'électricité. Il rejoignit pendant la guerre les forces libres françaises et fut pour ce fait destitué par Vichy. S'étant acquitté de plusieurs missions en France occupée, il est nommé commissaire de la République en 1944, puis directeur général de l'Institut national de statistiques et, en 1946, administrateur de l'Electricité de France. Il a publié *La politique financière du président Roosevelt* (1937) et *La région cadre d'un gouvernement moderne* (1947), et de nombreux articles de revues et périodiques.

Pays riches et pays de la faim,

par M. Pierre Marthelot, *attaché de recherches au Centre national de la recherche scientifique.*

Le problème vu à l'échelle mondiale est un vieux problème, celui de l'équilibre ressources-consommation, déjà posé par Malthus, note M. Pierre Marthelot (1). Son actualité et son acuité ne sont pas une convergence des faits, mais viennent d'attitudes historiques en présence de ces faits : *a)* revendications puissamment soutenues de peuples manquant d'espace vital à l'égard de peuples nantis ; *b)* découverte par les peuples jeunes des limites de leurs propres ressources et des bas niveaux de vie répandus dans la plus grande partie du monde. Cette prise de conscience suscite la panique qui annonce la « faim du monde » et développe la propagande anticonceptionnelle. Dans le débat, ont pris position W. Wogt, Aldous Huxley, John Russel, J. de Casto, A. Sauvy. Mais le débat est vain si on ne se réfère pas à la géographie régionale.

Le problème vu à l'échelle régionale se présente avec des nuances. Les distinctions régionales sont, en effet, nécessaires et valables à deux précautions près : *a)* Les notions de *pays riche* et de *pays de la faim* doivent être précisées. Le premier terme évoque le revenu, l'autre la consommation. Ces deux aspects de la question, tout évidents qu'ils soient dans leur rapport, n'ont rien d'absolu. *b)* Les *pays* n'ont qu'une unité apparente, de statistique ; à la répartition inégale de la richesse, il faut ajouter des différences de mentalités et d'habitudes qui aggravent cette inégalité. C'est avec ces nuances qu'on peut tracer un tableau de la répartition du revenu pays par pays sur la planète, qui prendra tout son sens avec celui des disponibilités en éléments nutritifs. On éclairera ces données avec, pour chaque *pays,* ses conditions *physiques* (climatiques), *humaines* (civilisations, techniques), démographiques et sociales. Parmi les pays déficients apparaissent l'Amérique latine, l'Asie méridionale et orientale, l'Afrique noire et les pays méditerranéens. Sont excédentaires la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis, l'Australie. Des pays déficitaires peuvent par leur monnaie abondante maintenir un niveau de vie riche et même l'accroître. Revenu, niveau alimentaire, moyenne de la vie humaine manifestent la richesse d'un pays. Les Etats-Unis arrivent en tête avec 1 600 dollars par habitant d'où on descend, en passant par la France avec 400 dollars par habitant, à d'innombrables pays pauvres. 200 millions d'hommes seulement disposent de 3 000 calories par jour. Près d'un

(1) Agrégé de l'Université, M. Pierre Marthelot a été élève de Marc Bloch et de Lucien Febvre à l'Université de Strasbourg. Pendant la guerre, il organise avec Robert Garric et dirige le service social du Secours national, comme, après la Libération, il le fera avec Raoul Dautry. Détaché au Centre national de la recherche scientifique, il dirige, depuis 1950, la section des lettres de l'Institut des hautes études de Tunis. Ses principaux ouvrages sont : *Saint François le crucifié* (1941), *Visages d'Alsace* (en collaboration, 1948), *Découverte aérienne du monde* (en collaboration), *La France, géographie humaine et touristique* (1952).

milliard d'êtres humains consomment moins de 10 grammes de protéines par jour. La vie, qui dépasse 65 ans dans les pays riches, trébuche à 34 ans dans la Chine et dans l'Inde, masses énormes. Ici des rives étroites surpeuplées, là d'immenses territoires où l'homme est comme perdu. Dans l'Amérique latine, les trois quarts des habitants traînent dans la misère ; au nord du Brésil, la mortalité infantile atteint 53 pour 100 contre 26 pour 100 aux Etats-Unis.

Le *fond du problème* n'est pas purement physique. Ses données sont en évolution rapide et n'obéissent pas à un déterminisme absolu. La technique, en modifiant les rendements, la réforme de la société par la répartition des biens de consommation arrivent à dominer les crises. Le malthusianisme ne peut que donner l'illusion d'une solution qui doit être avant tout d'éducation progressive dans un aménagement humain des niveaux de la vie.

Les techniques créatrices d'abondance ?

par M. Jean Fourastié, *professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, délégué de la France au Comité des questions scientifiques et ethniques de l'O. E. C. E.* (1).

Le progrès, les techniques ! On célèbre leurs miracles. D'où viennent donc, chez l'homme contemporain, ces idées de frustration et d'injustice ? La technique, le progrès supposent, pour un juste équilibre, un progrès dans l'ordre moral dont l'absence se fait durement sentir.

Les effets économiques et sociaux des réalisations techniques sont visibles. En France, le niveau de la vie a monté ; la durée du travail diminue de moitié ; les âges scolaires se sont élevés de cinq ans. Et aux Etats-Unis, cette marche en avant est encore plus sensible. Du coup, de quoi ne rêve-t-on pas ? Tout est possible et seuls les privilèges s'opposent à l'abondance, décide le socialisme dit utopique. Avec lui, tous les systèmes apportent leurs solutions, où tout n'est pas à rejeter, mais où la réalité sociale est, sur tel ou tel point, méconnue. Avec les progrès de la technique, la consommation va croissante, mais les besoins croissent aussi et la prospérité n'est pas forcément synonyme de justice sociale.

Les obstacles à l'abondance sont de diverse origine. Rareté des matières premières, par ici, sols cultivables plus rares par là, que ce soit aux Etats-Unis, en France ou en Chine. La science espère vaincre cette rareté, mais non sans travail. La démographie voit un obstacle à la satisfaction de tous dans l'expansion de la population. Le progrès technique lui-même reste limité à certaines nations (d'où précarité du progrès) ; à certaines populations (la mentalité, le prix du progrès) ; à certains secteurs (primaire, secondaire, ou tertiaire ; ici, on reconnaît l'auteur du *Grand espoir du* XX*e siècle*), plus favorisés que d'autres : la masse des commerçants, des artisans, des professions libérales profitent peu des progrès techniques. Et quand il faut tout calculer à l'échelle mondiale ?... Et que faire d'une production que ne peut absorber la consommation ?...

La notion d'abondance exige une analyse des besoins. Ceux-ci croissent, surtout dans les secteurs de la technique moderne. S'il y a une relative stabilité des besoins alimentaires (primaires), en quantité, sinon en qualité, le coût de cette qualité va croissant. Quant aux biens manufacturés, les besoins se multiplient de jour en jour : automobile, équipement ménager, vêtements ; on désire toujours du meilleur, et chaque année de nouvelles inventions créent de nouveaux besoins : radio, télévision, etc. Et le Salon des arts ménagers !... Ici, la saturation des biens recule ; pour d'autres biens, elle est comme inexistante : commerce de distribution, tourisme, art, etc.

Mais la complexité croissante et l'extension indéfinie des besoins dans une population de niveau de vie croissant amènent, du fait de *la nature de la technique même de la production moderne*, des problèmes sans cesse renaissants. La machine ne décharge l'homme que de tâches déterminées. La direction, les relations humaines, les études du marché, la recherche scientifique, etc., restent le lot de l'homme, tout en se compliquant de plus en plus. L'entreprise, en sa constitution interne, devant le jeu de la concurrence, les réactions du public, les interventions de l'Etat, etc., doit faire face à des problèmes sans fin renouvelés et complexes.

Pratiquement, l'homme contemporain, dont les besoins croissent sans cesse, sous-estime le facteur temps. Certes, le progrès social est possible, mais sa généralisation n'est nullement aisée. Elle est subordonnée à la prise de conscience des véritables conditions imposées à l'homme par la matière. L'impatience et la soif de justice ne peuvent aboutir sans l'action. Le progrès social suppose le progrès économique et celui-ci ne se réalise que par le travail humain guidé, valorisé, mais nullement supprimé par le progrès scientifique.

L'économie française entre la stagnation et l'expansion,

par M. Henri Guitton, *professeur à la Faculté de droit de Dijon* (1).

Il y a *un problème du développement de l'économie française.* Comment se pose-t-il ? Il s'agit de se demander comment se situe l'économie française au milieu du XXe siècle dans une étude générale, logique et historique, du développement économique. Trois éventualités se présentent dans une optique de longue durée : croître, décliner, demeurer dans un état stationnaire. La France est-elle un pays vieilli ? Est-elle capable de rajeunissement ? Les forces qui l'animent sont-elles des forces de freinage ou des forces d'accélération ? Est-elle un pays de grande ou de petite dimension ? Est-elle en retard ou en avance par rapport aux autres économies ? Son développement répond-il à ses possibilités ? A toutes ces questions on ne peut pas apporter une réponse en soi. Toute réponse est relative. Elle doit être recherchée par rapport à ce que fut l'économie passée et par rapport à ce que sont les économies environnantes, dans un monde sinon fini, du moins mieux connu et plus conscient de ses limites. C'est une analyse comparative des vitesses d'évolution qu'il faudrait mener. La réponse est donc à la fois inscrite dans les faits,

---

(1) Né le 18 avril 1907, dans la Nièvre, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des sciences, ingénieur des Arts et Manufactures, M. Jean Fourastié est un des économistes les plus en vue et un spécialiste des questions de productivité. Il a écrit : *L'économie française dans le monde* (en collaboration avec Henri Montet) ; *Regards sur les nouvelles formes de la civilisation économique* (1947) ; *Esquisse d'une théorie générale de l'évolution économique contemporaine* (1947) ; *Le grand espoir du* XX*e siècle* (1950), *Machinisme et bien-être ;* qui l'ont classé comme un philosophe de la civilisation industrielle.

(1) Membre de la Commission des études économiques et financières du Centre national de la recherche scientifique, membre du Comité directeur de l'Association française de science économique, M. Henri Guitton avait passé dix années dans l'industrie des rubans quand il en fit l'objet d'une thèse de doctorat. Il professe actuellement l'économie politique à la Faculté de droit de Dijon. En 1938, il publia un ouvrage d'économie politique où il distingue *Economie rationnelle, économie positive, économie synthétique.* Il a écrit des articles sur les principaux problèmes sociaux contemporains. Il a exposé les thèmes du *Catholicisme social* (1945) et composé un recueil des *Encycliques et messages pontificaux* (1948). Après la mort de Gaétan Pirou, il publia le neuvième volume du *Traité d'économie politique : Les fluctuations économiques* (1951). Il a mis à jour le *Précis d'économie politique* de P. Reboud. Dans la collection « Bilans de la connaissance économique », on lui doit le second volume : *L'objet de l'économie politique.*

déterminée par le passé, et dépendante d'une certaine *volonté* de développement futur. Les jeux sont en partie faits, en partie à faire. Dans cet éclairage, quatre parties de conditions paraissent s'associer : 1° les conditions *démographiques ;* 2° les conditions *techniques* de production ; 3° les conditions d'équilibre ou d'expansion dans l'*espace ;* 4° les conditions tenant à l'enveloppement *psychologique* et *monétaire* et à l'encadrement *institutionnel.*

1° *La démographie commande le développement de l'économie française.* Il n'y a richesses que d'hommes, disait déjà Bodin. Comment pourrait-on concevoir, en effet, une croissance économique sans une croissance démographique à la base ? Sans doute une croissance démographique naturelle peut-elle, selon la hantise de Malthus, engendrer la misère. Ce n'est pas le cas de la France contemporaine. La France n'a certainement pas atteint à la hausse son *optimum* de population. La croissance de la *masse* démographique française est *ralentie* de 1800 à 1950 et la *densité* reste faible. Un *rajeunissement* de la population apparaît dans la courte durée 1942-1952, mais la reprise de la natalité ne paraît pas durable. La *structure* démographique demeure *alourdie* par la *structure biologique :* le vieillissement de la pyramide des âges (le taux de mortalité est en baisse) ; par la *structure professionnelle :* la répartition de la population active ne s'est pas opérée dans un sens favorable à la production : développement excessif du secteur de distribution. Une population qui porte ainsi le poids de son vieillissement ancien et de son rajeunissement encore trop récent se heurte aux obstacles de la géographie et de la technique.

2° *Le développement de l'économie française est, de plus, commandé par ses possibilités de production.* Comment, en effet, se conjuguent les impératifs naturels et les comportements humains dans la lutte contre la rareté ou contre l'inadaptation par quoi se définit la production ? *La croissance est déterminée par les potentialités physiques.* En quoi la France est-elle par sa dimension, sa position et son âge, un pays relativement mal nanti de richesses en puissance : matières premières ; ressources énergétiques ? De plus, *la croissance est déterminée par les efforts techniques de transformation.* En quoi la conjonction des deux grands facteurs Travail et Capital est-elle ou non favorable à la croissance déjà prédéterminée par une relative faiblesse naturelle. Ni le rendement du travail, ni l'équipement de la nation n'ont atteint leur état optimum. Il n'y a qu'à comparer le *rendement du travail* à ce rendement dans les autres nations, dans l'industrie et l'agriculture. Inutile d'insister sur le retard de l'expansion française.

Que d'occasions manquées ! Et que dire des choix effectifs d'investissement ? Par l'absence regrettable d'investissements pendant l'entre-deux guerres, les entrepreneurs français ont-ils été de véritables entrepreneurs ? Les zones en expansion ne sont que rattrapage d'un retard ; et les zones en stagnation, consécration d'un retard : le problème du logement !... Hélas ! La France n'a pas à craindre les effets d'un « sur-développement ». Les remèdes à un « sous-développement » relatif dépendent de la communication avec l'économie internationale.

Le développement de l'économie française est, de plus, lié au développement des autres économies et à l'organisation des espaces économiques. Dans un univers hétérogène, dans un monde segmenté en unités nationales mal comparables les unes aux autres et cependant obligées à l'échange, l'équilibre et le développement de l'une quelconque de ces unités ne peut se penser ni s'effectuer, abstraction faite de toutes les autres. Le protectionnisme a-t-il été facteur d'expansion ? Il ne s'agit plus pour croître de conquérir l'espace (l'espace horizontal), mais de l'organiser (l'espace vertical). Le développement de l'économie française se fait-il en concurrence ou en complémentarité avec celui des autres économies ? Il y a là un triple problème : *Le grand espace français :* croissance des territoires d'outre-mer et croissance de la métropole ; *l'espace français dans l'espace européen :* croissance française et croissance européenne ; *l'espace français au contact des espaces extra-européens :* croissance française et croissance américaine.

Le développement de l'économie française dépend enfin de l'enveloppement psychologique, de l'atmosphère monétaire et de l'encadrement institutionnel. Une croissance économique n'est pas un problème purement mécanique, ni même, comme le vocabulaire pourrait le faire croire, un problème biologique. Comme tout ce qui est humain, elle dépend d'un environnement, d'une atmosphère, d'une organisation. La croissance s'opère à l'intérieur d'une certaine *structure.* Les structures actuelles sont-elles capables de répondre aux appels des conjonctures de croissance du monde contemporain ? En fait, *le climat psychologique n'a pas été favorable à l'expansion.* La France reste un pays d'artisans « montés en graines ». Ni le monde de la paysannerie ni celui des commerçants n'ont eu le sens du *risque* productif. Les groupes industriels ne sont eux-mêmes pas toujours favorables aux *innovations.* Un certain dédain pour les améliorations techniques risque d'entretenir un regrettable esprit de stagnation. De plus, l'*atmosphère monétaire a empêché également une expansion véritable.* Sans doute est-ce là un phénomène général. L'inflation monétaire a partout empêché la croissance ou recouvert de fausses croissances et des distributions de faux revenus. L'intensité de la hausse des prix, après la deuxième guerre mondiale, a enlevé à l'économie française une saine faculté d'expansion. *La structure des institutions risque enfin de freiner l'expansion française.* On pourrait se demander si la croissance française exige plutôt la *spontanéité* des entreprises ou la *planification* des activités. Une réponse simple ne peut du reste pas être donnée. Une structure juridique introduit toujours quelque *rigidité* là où la vie économique postule l'*élasticité.* Des structures anciennes et inconscientes de dispersion (propriété et épargne) coexistent avec des structures nouvelles et conscientes de concentration ou de direction (sécurité sociale, fiscalité, groupements). La structure composite d'un pays vieilli ne facilite pas l'expansion.

Quelques chiffres suffiraient pour synthétiser le développement économique français (1800-1950) en relation avec le développement mondial et le développement d'autres économies caractéristiques. Lá position française est bien *intermédiaire* (entre la stagnation et l'expansion) avec ce que cette situation d'apparent juste milieu a d'heureux et de malheureux. En quoi d'ailleurs l'équilibre de la France risque d'être un faux équilibre. C'est une formule trompeuse que celle du miracle français. Certes, la France doit prendre conscience de la nécessité d'accroître la production pour mériter une redistribution valable et durable. Il reste cependant que sa position de moins en moins *dominante* lui permet de préciser à nouveau sa vocation. Comme l'expansion ne coïncide pas d'elle-même avec le *progrès,* sa moindre facilité d'expansion donne peut-être à la France sa mission propre dans le développement général du monde présent.

Hiérarchie des biens,

par M. le chanoine Jean Mouroux, *professeur de théologie au Grand Séminaire de Dijon* (1).

Le problème de la hiérarchie des biens, des valeurs, des fins est le problème de la signification

---

(1) M. le chanoine Jean Mouroux, né en 1901 et ordonné en 1926, licencié ès lettres, a fait ses études théologiques aux Facultés catholiques de Lyon. Professeur au Grand Séminaire de Dijon, il en fut nommé supérieur en 1947. Il était chanoine de la cathédrale depuis 1946. Il a rempli

même de l'existence humaine. Il y a, tout d'abord, *une hiérarchie objective des biens.* L'homme réalise sa vocation à travers une destinée terrestre et une histoire personnelle et sociale. Or, il a une *vocation terrestre :* le monde et les biens matériels lui sont confiés, pour qu'il les domine, les utilise et les oriente à sa fin personnelle. Il a une *vocation spirituelle :* il doit acquérir et développer les biens spirituels et les intéresser à son être, afin de s'achever. Il a une *vocation proprement divine :* il est appelé à devenir, par grâce, un fils de Dieu et réalise enfin cet appel par le don de soi dans la charité. Et cette triple tâche terrestre, spirituelle, divine ne peut se réaliser *que dans le Christ.* Mais, de plus, l'homme a une *vocation sociale,* car il est posé, comme personne, en relation avec la totalité concrète des personnes humaines. Par suite, il y a pour lui un bien commun *naturel* et un bien commun *surnaturel, liés dans un triple rapport* de coordination, de subordination et d'implication réciproque. Enfin, il a besoin, pour sa marche vers Dieu, d'un minimum de *biens de départ* — les biens primaires, — qu'une société « humaine » doit lui fournir. Et l'analyse d'un bien élémentaire, comme la *nourriture,* permet de comprendre à quel point le matériel est intégré au spirituel.

Dès lors, *l'option est inévitable devant cette hiérarchie des biens ;* car l'homme *ne crée pas ses valeurs,* mais il crée *l'apparaître* de ses valeurs, suivant ce qu'il est devenu psychologiquement, socialement, moralement. Pris entre le péché et la grâce, il est donc *acculé à une option* qui commandera sa vision. S'il cède à la *cupidité,* il fausse sa « situation » et pervertit la hiérarchie des biens. S'il bâtit une société suivant ce choix vécu, il développe un *double processus* d'accaparement et de prolétarisation, qui aboutit à la *déshumanisation* de l'homme. Il lui faut donc renverser le mouvement et en revenir au *détachement évangélique ;* car la pauvreté seule, en tant qu'attitude spirituelle fondamentale, peut faire rentrer l'homme dans la *vérité,* lui assurer la possession chrétienne des biens matériels, empêcher une richesse et une misère finalement dégradantes. Cette pauvreté doit *s'incarner,* au plan personnel, suivant les vocations différentes (religieuse, laïque). Au plan social, elle exige non pas qu'on renonce au progrès technique, mais qu'on *respecte la hiérarchie* des biens, et qu'on bâtisse la société pour le service de l'homme. Elle exige donc toutes les *réformes de structure nécessaires,* bien loin d'en dispenser. Mais, une fois de plus, c'est seulement dans la force du Christ qu'une semblable tâche peut se réaliser.

L'appropriation des biens,

par le R. P. JACQUES SOMMET, S. J., *professeur au scolasticat de Chantilly* (1).

C'est *une situation paradoxale* que celle du chrétien, qui tient fermement au *droit de propriété privée,* et qui tient également *à la justice par distribution organique* des richesses, pour délivrer le monde de la misère des masses. Faut-il parler d'opposition, de compromis ou d'accord profond de ces exigences ? Et en ce cas, à quelles conditions acceptables ? Telle est la question. Elle se pose au triple plan : des *fins* poursuivies par la propriété et une économie de distribution ; des *moyens* employés pour réaliser ces fins ; des *procédés* utilisés pour la mise en œuvre des moyens.

---

les fonctions d'aumônier du groupe universitaire de Dijon et donné plusieurs cours importants au Centre catholique des intellectuels français. On lui doit *Le sens chrétien de l'homme* (1945).

(1) Le R. P. Jacques Sommet, S. J., est né le 30 décembre 1912. Licencié en philosophie et diplômé de l'Institut d'études politique de Paris, il collabora à *Témoignage Chrétien* dès 1942 et fut déporté à Dachau en 1944. Professeur aux scolasticats de Chantilly et de Fourvière, il a publié des articles de sociologie et de théologie du travail dans *l'Action populaire,* les *Etudes, Rythmes du Monde,* etc.

Il y a, d'une part, *les exigences de la vraie richesse.* Certes le droit de propriété de conception libérale, tel qu'il s'exprime dans le code civil, est un droit absolu, sans aucune dépendance ni métaphysique ni morale, tourné vers la conservation des biens acquis. Il engendre une double injustice : le riche possède absolument ; le pauvre est fixé dans une faiblesse sans remède ; le masque juridique recouvre le privilège des nantis.

Le droit chrétien de propriété se fonde, lui, sur un droit qui est en même temps un devoir : droit de gestion privée et devoir d'orienter cette gestion privée à l'usage commun. Ainsi compris, ce droit garantit à l'homme le pouvoir de construire sa liberté : il est, en conséquence, lié à la personne humaine et inviolable. Mais ce droit n'est pas une domination absolue sur les biens terrestres ; l'homme s'en sert au nom du Créateur, il est le gérant de Dieu. « Qui possède, possède pour tous », écrivait le cardinal Suhard. Il y eut des expressions diverses de ce droit ainsi défini, suivant la diversité des situations et des civilisations où on veut l'appliquer : artisanat, du temps de saint Thomas au XIXe siècle : l'importance des biens mobiliers domine, et au XXe siècle : l'importance des « situations abritées » et des droits sociaux passe au premier plan. Mais alors, le *droit* devient plus important que le *bien.* On aboutit ainsi au rapport de la propriété et de la distribution, qui pour nous ont même *fin avenir :* construire un ordre de justice. Dans ce but, le droit de propriété insistera sur la liberté de chacun ; la distribution, sur la nécessité d'agir. En résumé, il faut *construire un ordre de propriété par une distribution.*

Nous nous heurtons *aux urgences de la misère.* Car il y a, hélas ! des masses énormes qui ne verront jamais les lendemains qui chantent. Devant leurs besoins immédiats de vivre et de survivre, le droit de propriété passe au second plan. Ainsi, l'urgence de la misère menaçant l'accord du droit de propriété et de la distribution, il faut sacrifier l'un à l'autre. En fait, le droit de propriété a toujours été conditionné par le droit de chacun à la *subsistance* et par le droit de chacun aux *libertés supérieures* que sont les libertés civiques et liberté de conscience. Ce sont là des droits qui limitent et parfois suppriment le droit de propriété. Or, dans notre civilisation présente, le développement de la solidarité technique et le développement du sens de l'égalité civique créent une *interdépendance* qui développe les devoirs de solidarité et par là restreint le domaine de la propriété. Le sang du pauvre passe désormais par notre cœur. La misère doit être combattue avant que le droit de propriété ne soit assuré. Une certaine limitation du droit de propriété d'ailleurs le purifie.

Quel est l'exact *contenu* du droit de subsistance et de liberté de chacun, actuellement, le « niveau de vie honnête » : contenu culturel, etc., droit et devoir du travail, en fonction de la dignité personnelle et du bien commun ? Ce n'est qu'après l'avoir précisé qu'on pourra et devra en tirer les *conséquences* sur la limitation de la propriété. Mais là encore que va-t-on réduire en cas de nécessité ?

Car il importe de distinguer le revenu de la source des revenus et le droit de propriété de l'usage des biens. Dans le cas de suppression du *droit* de propriété, il faut encore distinguer les cas où le droit est *personnalisant* (responsabilité, instrument de liberté personnelle), et où il est simple privilège. Il importe enfin de ne pas confondre *misère* et *inégalité.* L'urgence des réformes et transformations tient moins à l'inégalité qu'à la misère, aux masses de misère à soulager ; et cette misère, c'est de toute urgence qu'il faut la soulager.

Les masses de misère nous acculent donc à une question de mise en œuvre. Le champ d'action s'étend de l'aumône libre et individuelle (devoir de charité), à la répartition par devoir de justice, sur intervention de l'Etat, juge de la misère globale

Mais il peut y avoir une orientation de l'Etat par la *liberté d'intervention* et de perfectionnement *de groupes de base*, qu'inspirait l'esprit communautaire. A la condition que cet esprit communautaire ait le sens de la misère, de son ressentiment et de ses droits comme du risque des propriétaires économiquement faibles ; en un mot, le sens de la personne souffrante.

On peut dès lors envisager *la pauvreté volontaire comme source de salut pour la misère et de justice pour la richesse.* L'Eglise, qui a toujours honoré la pauvreté volontaire garde également la valeur traditionnelle du droit de propriété, mais en l'orientant pour le bien commun. Elle maintient à travers les âges comme une nostalgie traditionnelle et une préférence de valeur pour la pauvreté évangélique et le respect du droit des pauvres.

En conclusion, il faut retenir la légitimité en fonction du droit de propriété, d'une économie de distribution, si l'un perfectionne l'autre dans l'édification de la société de droit à venir ; affirmer le droit de chacun à une subsistance honnête dans l'effort pour produire au mieux pour tous ; sans exclure la possibilité de sacrifier même le droit de propriété pour assurer ce niveau de vie honnête pour tous, mais en choisissant les secteurs moins personnalisants ou plus importants pour le bien commun. Il faut admettre le rôle nécessaire de l'Etat, seul capable de discerner finalement quand une misère devient globale et impose un devoir de justice organique, à la place de l'aumône charitable et individuelle. Il faut maintenir la nécessité d'une inspiration communautaire et d'une liberté d'invention dans l'Etat. L'Eglise demeure, en tout état de cause, garante du rôle et de la nature de l'inspiration évangélique en pareille matière.

Egalité et inégalités,

par S. Exc. Mgr ALFRED ANCEL, *évêque auxiliaire de Lyon, Supérieur général du Prado* (1).

Il faut à la fois reconnaître une *égalité fondamentale et diverses sortes d'inégalités* parmi les hommes. L'égalité fondamentale qui existe entre tous les hommes est basée sur la *nature humaine* commune à tous et sur la *commune vocation* à l'ordre surnaturel. De ce principe se déduit la nécessité qui s'impose à nous de respecter la dignité personnelle des autres hommes, quels qu'ils soient. Mais on peut noter, en même temps, *de très nombreuses diversités et inégalités,* selon l'âge, le sexe, la race, la catégorie sociale et la nationalité ; à l'intérieur de chaque groupe, il y a des *diversités* qui résultent des *virtualités propres* à chacun, des possibilités concrètes offertes par la vie, des efforts accomplis par chacun ; au point *de vue surnaturel,* il y a diversité dans le don de Dieu et dans les fonctions. De plus, *dans l'appréciation des diversités et inégalités,* il faut tenir compte de ce qui vient de la nature et de ce qui est dû à la coutume ou à l'organisation juridique. Il ne faut pas confondre diversité et inégalité ; et il faut tenir compte d'éléments subjectifs (individuels ou de groupes). On peut parler d'équivalences. Il faut noter enfin le double fait de la *promotion* et de la *résistance à la promotion.* La promotion est due à une volonté d'échapper à des conditions d'inégalités considérées comme injustes et le refus de la promotion est dû à la volonté de conserver une situation que l'on affirme légitime, même si elle comporte une inégalité.

Comment apprécier ces inégalités ? *En droit, les diversités et inégalités sont un bien :* au point de vue *métaphysique,* elles manifestent les richesses innombrables de la nature humaine, au point de vue *social,* elles répondent à la diversité des fonctions qui sont nécessaires pour la vie de la communauté ; au point de vue *personnel,* elles exigent de l'homme qu'il se fasse serviteur des autres et elles sont au point de départ d'une authentique communauté.

En fait, les diversités et inégalités, telles qu'elles existent, sont gravement viciées par l'injustice, parce qu'elles ne répondent pas au but pour lequel elles existent. La répartition des biens terrestres a été trop souvent abandonnée au libre jeu des lois économiques et viciée par l'esprit de domination ou de lucre.

La promotion collective des groupes sociaux est donc *justifiée* quand elle est conforme aux exigences de la nature ; et travailler à cette promotion est *obligatoire* au nom de la justice sociale et de la charité. Mais elle peut être viciée par les sentiments qui l'inspirent, par les moyens qu'elle emploie, par la fin qu'elle se propose. Enfin, elle doit *tenir compte du temps et des circonstances.* Outre cette libération, conforme au droit naturel, il est d'autres promotions qui, sans être de stricte justice, sont légitimes, et, sous un certain angle, obligatoires.

En face de la situation actuelle, nous avons un double devoir : arracher à l'injustice tout groupe social victime de fonctions inhumaines ; faire participer de plus en plus, progressivement, tous les groupes sociaux au développement de l'humanité.

Quant aux *orientations et à l'action* qui sont à promouvoir, il faut reconnaître que seule *une authentique charité fraternelle* permet de discerner, dans le concret, les inégalités injustes ; seule, elle permettra de prendre l'attitude de serviteur exigée par une organisation communautaire ; elle est seule capable de déterminer une promotion vraiment pure. Il est donc nécessaire d'*agir sur l'opinion publique* pour lutter contre les préjugés, inquiéter les consciences, créer un climat favorable à une action positive. Il faut surtout *organiser une action* qui détermine nettement son *but* conformément à la doctrine sociale de l'Eglise : organisation sociale communautaire et vraiment fraternelle (depuis la famille jusqu'à l'humanité) et les différentes *réalisations* qui conduiront progressivement à ce but. Enfin, c'est bien le *rôle de l'Action catholique* de former et d'animer tous ceux qui sont engagés dans l'action temporelle pour bâtir un monde fraternel.

Fondements, moyens et organes de la répartition du revenu national,

par M. ANDRÉ PIETTRE, *doyen de la Faculté de droit et des Sciences politiques de Strasbourg* (1).

C'est une erreur de ne vouloir voir que *les faits économiques* sans tenir compte des *exigences de l'humanisme chrétien.* Les faits économiques nous offrent ce qu'on *peut* répartir. Encore faut-il savoir dans quelles limites ? Jusqu'où on peut aller ? Et

(1) Mgr Ancel (Alfred-Jean) est né à Lyon le 22 octobre 1908. Engagé à 17 ans, en 1915, deux fois blessé au Monte-Tomba, croix de guerre, puis médaille militaire (2 janv. 1918), Légion d'honneur, il entra au Séminaire en 1918, fut élève au Séminaire français de Rome. Docteur en théologie, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, il fut élu Supérieur général du Prado en 1942. Evêque titulaire de Mirina et auxiliaire de S. Em. le cardinal Gerlier, Mgr Ancel est de plus président du Mouvement communautaire du clergé, membre des Commissions épiscopales concernant le monde ouvrier. Ses ouvrages de spiritualité sacerdotale, d'études du monde ouvrier et des questions sociales ont retenu l'attention du grand public.

(1) M. André Piettre est né le 3 mai 1906 à Caudry (Nord). Agrégé des Facultés de droit en 1936, il est professeur à l'Université de Strasbourg. Il a professé un cours d'économie humaine à l'Institut d'études politiques. Ses principaux ouvrages sont : *Economie dirigée et commerce international* (1935) ; *L'évolution des ententes industrielles en France depuis la crise* (1936) ; *La politique du pouvoir d'achat devant les faits* (1938) ; *Economie dirigée d'hier et d'aujourd'hui* (1947) ; *L'économie allemande contemporaine* (1952). Il prépare un essai sur *Les trois âges de l'économie,* où seront étudiées les relations de l'économie et de la civilisation.

ne pas commettre l'erreur de considérer le problème comme résolu une fois pour toutes. Ce serait méconnaître le dynamisme inhérent au problème, car il y a action et réaction réciproques des conditions de la production sur celles de la répartition et *inversement*. Surtout *l'humanisme chrétien a ses exigences sur ce point*. Que doit-on répartir, en effet ? Ici interviennent les *Droits de l'Homme sur le revenu national*, l'homme en tant qu'*être humain*, que *producteur*, qu'*être familial*. Etre humain, il est membre d'une collectivité et partant a des droits sur elle. Producteur, il a droit au travail qui mérite salaire. Etre familial, il a droit à un capital minimum (héritage) sans lequel la vie familiale est dangereusement précaire. On oublie trop volontiers que la famille est l'unique fondement de certains droits et c'est sur ce point que le christianisme social, défenseur de la cellule familiale, s'oppose au socialisme oscillant entre l'étatisme et l'individualisme.

Comment à la lumière de ces principes distribuer le revenu national ? Ce n'est pas ce qui a été fait en régime libéral qui fut celui de l' « économie inconsciente », c'est-à-dire soumise à des cadres juridiques considérés comme « naturels », universels et intangibles et, de fait, inspirés par des concepts et des situations préétablies. C'est le péché du scientisme, de l'ordre des hommes bâti sur le modèle de l'ordre des choses qui conduit à une consolidation des situations préétablies et à une distribution selon l'*avoir*. Le système s'oriente suivant les situations passées qu'il renforce et la boucle est « bouclée ».

A cette distribution selon l'*avoir*, une économie inquiète tentera de substituer une distribution suivant l'*être*. Ce seront de généreux efforts multipliés à l'*intérieur* de l'entreprise. Ces efforts ont leurs mérites, mais aussi leurs limites. *Entre les entreprises*, des efforts professionnels ont été tentés : Caisses de compensation des premières allocations familiales ; on a fait sauter les distinctions et des cloisons trop rigides ; essayé de réintégrer le salarié dans l'entreprise, etc. Mais ces efforts se heurtent aux limites et aux difficultés que le système social actuel leur impose.

On a donc fait appel à l'Etat qui s'en est tiré par les *moyens empiriques* que l'on sait : politique fiscale, sécurité sociale, politique des salaires et des prix et, suivant les moments, inflation ou déflation (consentie ou non), investissements publics, politique de plein emploi, etc. Mais quelle est l'efficacité de ces moyens, qu'*ont-ils donné ?* Le spectacle que donnent la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne n'est guère encourageant. Le système n'entraînait-il pas des *parades :* autofinancement, redistribution à l'intérieur d'une catégorie sociale et non entre les classes, rigidité des profits et instabilité des salaires, etc. Les leçons — diverses d'ailleurs — de l'expérience tendent à démontrer que pour procéder à une redistribution rationnelle et efficace du revenu national, l'Etat, encore modelé sur celui du XIX[e] siècle, n'est pas doté des organes nécessaires.

Il faut donc rechercher des *moyens rationnels* pour aboutir à une *économie consciente* et dominer la puissance des groupes d'intérêts. Problème institutionnel et drame de l'Etat actuel qui doit se doter d'une armature économique doublant son armature politique. Comment ? En tenant une politique rigoureuse des prix, des impôts et des salaires, en créant pour cela des *organes de connaissance et de recension*, au plan global comme à l'échelle des groupes et des individus, pour dresser un cadastre précis des forces économiques, des points de déséquilibre et des procédés contraires à une juste répartition. En créant des organes économiques de législation, de jugement et d'exécution tels qu'une magistrature économique dont M. Byé traçait les grandes lignes dès la Semaine sociale de Lille en 1949. Par-dessus tout, en instaurant un véritable Etat économique doté d'un budget et d'une comptabilité économiques pour qu'il puisse faire œuvre économique et donc sociale, dans l'autorité, l'indépendance, la cohésion et la stabilité. Cet Etat économique, d'ailleurs, doit être, non pas totalitaire, mais promoteur ; et retenons dès lors que la propriété privée doit demeurer consciente de sa fonction sociale ; que, pour briser la puissance des groupes, il faut insérer, entre les individus et l'Etat, des corps intermédiaires représentatifs de la profession organisée et des familles.

Il importera de concilier cette marche à l'économie consciente avec la sauvegarde de la liberté créatrice de chacun ; de concilier cette redistribution avec les cadres sociaux qui président à la distribution actuelle ; peut-être de concevoir, entre la distribution primaire et la redistribution étatique, l'insertion d'organismes intermédiaires, professionnels, syndicaux, etc.

De l'avarice des nations à une économie du genre humain.

par M. François Perroux, *professeur à la Faculté de droit de Paris* (1) :

Quel est le chemin qui doit conduire l'humanité de l'avarice des nations à une économie du genre humain.

Car, depuis cent cinquante ans qu'elle existe, l'économie industrielle et capitaliste a enregistré les résultats les plus médiocres : la moitié de l'humanité est soumise à un régime infrahumain, accablée par la maladie, la mort et l'ignorance. La mortalité infantile atteint le taux de 153 pour 1 000 en Egypte et de 160 pour 1 000 en Chine ; il y a 75 pour 100 d'illettrés aux Indes, en Turquie et en Egypte, 50 pour 100 au Pérou et au Brésil. Le degré de dégradation de l'espèce humaine est en corrélation positive avec le niveau du revenu matériel ; or, nous savons que 46 pour 100 de nos semblables ne mangent pas à leur faim.

Tel est le bilan pour la moitié de l'humanité. Nous vivons, nous, dans une pauvreté confortable et il se trouve, même dans les pays les mieux nantis, des îlots de grande misère. En outre, la situation mondiale empire, les revenus moyens ont diminué depuis 1913.

Les Occidentaux jugent cette situation avec un esprit imprégné de l'avarice des nations, du fait de laquelle le produit national est réservé aux seuls nationaux, et tout est réparti selon le système libéral du seul jeu des forces économiques.

Cette économie de l'avarice a édifié des empires mercantiles qui sont à l'origine de nos misères.

Mais cette avarice n'a pas tout corrompu. La persistance d'une civilisation chrétienne, en dépit de tout ce qui a été fait contre elle, maintient dans le monde un tout autre esprit et on relève des indices de salut et voit se dessiner l'évolution vers une économie du genre humain. L'espèce commence à se respecter elle-même, et à préférer l'homme à la chose. Désormais, on investit des capitaux pour sauver l'homme. Oh ! certes ! il y a beaucoup à faire encore.

Mais n'est-il pas possible de dresser les grandes lignes d'un plan réaliste où, distraites des 400 milliards de revenu des Etats-Unis et de l'Occident et

(1) Nous reprenons pour cette leçon le texte qui a paru dans *la Croix* du 26 juillet 1952. — Né à Lyon en 1903, M. François Perroux est professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris, après avoir exercé les mêmes fonctions à la Faculté de Lyon. Fondateur et directeur de l'Institut des sciences économiques appliquées, il a fait de nombreuses conférences et des nombreux cours dans les Universités étrangères. Beaucoup d'études et d'ouvrages économiques lui sont dus, parmi lesquels le livre *Capitalisme et communauté de travail* (1936) est le plus connu. Citons encore *La valeur* (1943), *Les théories économiques contemporaines* (1947). A la Semaine sociale de Bordeaux (1939), il fit un cours sur *Les classes chez Marx et dans la vie.*

des 40 milliards de dollars consacrés au réarmement, des sommes seraient dégagées et assureraient à tous nos frères ces biens de départ dont parlait M. le chanoine Mouroux. Ou des régions de développement dotées d'institutions surpranationales qui briseraient le cadre des blocs anonymes et permettraient la mise en marche et le progrès d'une économie vraiment au service de tous les hommes.

Les premiers pas sont faits, non sans tâtonnements ni ambiguité d'ailleurs. Les vieux fantômes reculent, nous sommes en marche pour passer du capitalisme meurtrier à la communion des vivants.

La croissance économique des territoires d'outre-mer,

par M. Robert Delavignette, *gouverneur général de la France d'outre-mer* (1).

Par sa notion constitutionnelle, l'Union française : République française et Etats associés, forme un ensemble trop hétérogène pour être embrassé dans une même synthèse économique. Limité, pour cette raison, au territoire français d'outre-mer, l'objet de cette étude vise l'économie de 28 millions et demi d'habitants, nos concitoyens depuis 1946, et plus particulièrement l'Afrique noire française et Madagascar (28 millions d'habitants) qui constituent un monde économique significatif du point de vue de sa croissance, avec des références à l'Afrique du Nord et aux « îles à sucre » devenues des départements d'outre-mer.

Nous assistons à la *naissance d'une économie nouvelle* avec *ses facteurs de croissance* propres. De 1900 à 1950, c'est bien une économie nouvelle qu'ont vue naître et croître l'Afrique du Nord et Madagascar. Il suffit de comparer l'économie actuelle de ces territoires à leur économie traditionnelle, qui, après s'être trouvées en conflit, s'imbriquent maintenant d'une façon fort complexe. Les statistiques comparées de 1900, 1938, 1950 montrent un accroissement continu des importations et dans une certaine mesure des exportations, un accroissement du trafic sur chemins de fer et sur route, une création de richesse principalement en matière agricole et en biens d'équipement. Comme facteurs de cet accroissement, il y a eu les efforts de la métropole pour se dégager du pacte colonial, la mise en train du « self supporting » qui permet aux colonies de pourvoir elles-mêmes à leur développement et le travail indigène s'est organisé pour un rendement économique croissant.

Mais en fait, le travail indigène que requiert l'économie nouvelle a longtemps servi l'économie traditionnelle. Cette économie traditionnelle est moins une chose économique qu'un genre de vie et une conception du monde. Or, il n'y a pas eu simple juxtaposition entre les deux économies, l'une nouvelle, apportée d'Europe, mise en place par les coloniaux et stimulée par la métropole ; l'autre, procédant du passé africain et malgache et fondue dans la vie familiale, sociale et religieuse ; mais après un contact rapide, et il y eut conflit entre les deux économies, et on a abouti à l'imbrication actuelle. Les deux économies, actuellement encore, réagissent l'une sur l'autre. Indissociables, elles sont engagées dans un commun avenir et la situation actuelle apparaît irréversible. Dans cette situation, l' « économie traditionnelle » s'est profondément modifiée, sans que nous puissions chiffrer exactement ces modifications. Les richesses chiffrées des statistiques masquent la misère impondérable.

Quelles sont les conséquences de cette imbrication? C'est d'abord la formation d'une classe d'indigènes qui accèdent au pouvoir économique ; ensuite, les migrations internes des travailleurs, une concentration urbaine, une industrialisation qui aboutissent à la formation d'une population flottante et d'un prolétariat. C'est aussi la décomposition des structures familiales et sociales traditionnelles, la désagrégation de l'économie rurale coutumière avec la revendication d'un meilleur niveau de vie et d'un nouveau mode de vivre ; l'augmentation du taux de la population et la diminution des marges alimentaires. D'où la nécessité d'industrialisation locale et de recherches minières et de création de terres neuves. Mais n'y a-t-il pas disproportion entre les ressources locales et les besoins généraux d'une vie moderne, entre les ressources de la métropole et sa politique d'investissements dans les territoires d'outre-mer ?

En conclusion, ne va-t-on pas vers une crise économique, crise de croissance trop rapide, et pourra-t-on y faire face sans faire appel à l'O. N. U., à l'Amérique du point IV ou au pool européen ?

L'aide aux pays insuffisamment développés,

par M. Maurice Byé, *professeur à la Faculté de droit de Paris* (1).

« Insuffisamment développés » sont dits les pays qui, en raison de leur faible production par tête, ont une population au niveau de vie relativement bas. Situation injuste et dangereuse et de plus défavorable au développement des régions plus riches, alors que la population s'accroît plus vite que la quantité de biens consommables. Quelle aide, ou mieux, quel remède leur apporter. Restriction des naissances ? C'est appeler la mort pour sauver la vie. Planification de type soviétique ou aide extérieure ? La dignité de l'homme exclut qu'on le traite comme un bétail. Reste l'aide des pays plus évolués, qui peuvent apporter leurs capitaux. Que ce soit la R. A. O., le plan d'équipement de l'Union française, le plan de Colombo ou le point IV américain, on risque d'introduire l'individualisme et le matérialisme. Pour beaucoup les prêts de capitaux aux pays neufs doivent procurer en retour des avantages : rétablissement des grands courants de capitaux privés réduits presque à néant par la guerre, diminution de la pénurie de dollars en Europe par le retour aux échanges « triangulaires », élimination du danger communiste en Asie, etc.

De plus, instinctivement, on équipe ces pays en vue de leur faire produire des denrées exportables sur nos marchés, seule orientation capable d'intéresser le petit capitaliste, parce qu'elle correspond à l'emploi du capital le plus rentable à court terme. Il ne peut donc en résulter qu'une création de structure de type colonial, uniquement dirigée

(1) Né à Sainte-Colombe-sur-Seine le 29 mars 1897, M. Robert Delavignette est directeur des affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer. Entré aux affaires indigènes de l'A. O. F. en 1920, il passe avec succès, l'année suivante, le concours de l'Ecole coloniale. Il retourne en Afrique comme administrateur au Niger et en Haute-Volta. Le ministre des Colonies le choisit comme chef de Cabinet en 1936, et, un an plus tard, il est nommé directeur de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Envoyé au Cameroun comme haut-commissaire de la République, en février 1946, il y passe un an, puis est nommé gouverneur général des colonies avant d'occuper le poste de directeur des affaires politiques. Il a écrit plusieurs ouvrages sur les questions coloniales : *Les paysans noirs* (1931) ; *Petite histoire des colonies françaises* (1941) ; *Les vrais chefs de l'Empire* (1940) ; *Service africain* (1946).

(1) Né en 1905 à Marseille, Maurice Byé est professeur des « relations économiques internationales » à la Faculté de droit de l'Université de Paris. Il est l'auteur de nombreux travaux dans le domaine de l'économie internationale. Collaborant avec François Perroux, à l'Institut de sciences économiques appliquées, il a dirigé dans les cahiers de cet Institut deux publications sur l'investissement international : 1951 et 1952. Membre du Conseil économique depuis 1947, il a été devant cette assemblée rapporteur sur plusieurs questions, notamment le statut de l'artisanat, l'Union douanière franco-italienne, la position française à l'égard de l'U. E. P. Maurice Byé a été professeur aux Semaines sociales de Versailles, Rouen, Strasbourg et Lille. Un séjour de quatre ans au Brésil et d'un an en Egypte l'a porté à s'intéresser particulièrement aux problèmes dont il traite dans la Semaine de Dijon.

vers les marchés extérieurs (plantations, mines, lignes de chemins de fer draînant les produits vers les ports). Sont alors sacrifiés les éléments d'intégration nationale des pays en cause, comme l'implantation d'industries locales et la formation d'une clientèle capable d'absorber la nouvelle production de la région grâce à un pouvoir d'achat suffisant et bien réparti. Est-il possible que ce soit là l'aide publique extérieure que nous estimons la meilleure ?

Un pareil système caractérisé par l'égoïsme ne peut qu'être rejeté. L'aide aux pays sous-développés doit viser l'intérêt propre de ceux-ci. Au lieu de développer les productions de biens exportables, ne convient-il pas d'accroître la mécanisation de l'agriculture pour que — enfin ! — disparaissent les famines ? On préférera donc généralement la petite à la grande industrie pour placer ainsi la production près du consommateur. Là où la population est dispersée, interdire les trop grandes inégalités de revenu et chercher à satisfaire d'abord les besoins locaux.

Evidemment une aide ainsi conçue n'est pas « rentable » au sens ordinaire du mot. Les avances aux pays sous-développés seront souvent des dons gratuits et de ce fait viendront des pouvoirs publics et non du secteur privé. On transposera donc de cette façon la solidarité qui joue sur le plan national sur le plan international. La France a là un grand rôle à jouer. Par contre, les pays sous-développés doivent connaître leurs propres responsabilités, développer leur épargne et l'orienter. Ils doivent user des moyens à leur portée : fiscalité, contrôle, ou en créer : systèmes bancaires, établir leurs plans, maîtriser les pressions inflationnistes, éduquer les populations. Il faudra opérer des mutations nécessaires de structures sociales et pour tout cela accepter une réduction d'autonomie et la tutelle d'organismes supranationaux pour l'utilisation des capitaux prêtés.

Les options nécessaires de l'économie française,

par M. Pierre Coutin, *chargé de mission au commissariat général du plan* (1).

Vers quelles utilisations sera orienté le revenu national : biens de consommation ? biens d'équipement ou encore défense du pays ? Il y a des options à faire pour le partage entre ces trois utilisations possibles, et parmi les biens de consommation, il faut encore choisir.

L'alimentation est le bien premier, avec l'habillement et le logement. En 1949, sur 5 236 millions de biens de consommation, l'alimentation représentait la part très importante de 2 milliards 650 millions ; les textiles et les cuirs 650 millions, et le logement 130 milions seulement.

Remarquons l'importance du poste de l'alimentation et la faiblesse du poste de logement. Il faudrait évidemment réduire les dépenses d'alimentation pour accroître celles du logement ; mais quelles dépenses réduire ou supprimer : le tabac, le vin ou l'alcool ?

En 1951, on a dépensé 38 milliards pour le cinéma, 250 à 300 milliards pour le vin et 186 milliards seulement pour le logement. Si donc nous arrivons les derniers pour le logement, pour le vin nous sommes bons premiers !

Dans la gamme des dépenses, des options sont encore nécessaires. Comment, en conséquence, orienter le choix des consommateurs ? Par la propagande psychologique peut-être, encore qu'elle soit bien souvent consacrée à développer la consommation, par la presse, la radio, par la fiscalité, par des subventions et surtout par l'éducation, par la transformation des habitudes alimentaires, par les exportations et les opérations monétaires.

Mais, si l'on veut orienter la consommation, il faut aussi orienter la production.

Au premier rang des biens d'équipement, ne faut-il pas placer la recherche scientifique qui est encore chez nous la parente pauvre ? Un exemple concret : l'épidémie actuelle de fièvre aphteuse, qui eût pu être arrêtée et limitée si l'on avait fait à temps voulu les recherches nécessaires et investi les fonds indispensables à la fabrication des vaccins. Si l'on ne sait pas et si l'on ne peut pas prévoir, c'est la catastrophe à court terme.

D'un autre côté, l'on n'a pas su toujours prévoir toutes les répercussions des options prises pour ce qui regarde les industries de production, les armatures électriques et de transports, par exemple. Enfin, l'on a perdu de vue que l'homme doit primer l'économique. On sait à quel point les industries du bâtiment sont loin de répondre en France aux nécessités urgentes de la population.

Donc, encore et toujours, recherches et prévisions. C'est par une série de choix, pour une meilleure utilisation du revenu national, que l'on parviendra à augmenter ce même revenu : 20 milliards de subventions sont accordés cette année aux producteurs d'alcool ; si l'on donnait cette subvention aux agriculteurs pour acheter des engrais, la production agricole augmenterait dans une proportion de 60 à 80 milliards.

Et pense-t-on, d'autre part, aux investissements nécessaires dans les territoires d'outre-mer ? Encore faut-il opter dans le financement des investissements : autofinancement, emprunt, impôt ? Les possibilités de ces financements ne sont pas égales et leur retentissement sur l'économie générale du pays est diverse.

Pour ce qui regarde les dépenses militaires : 1 400 milliards, dont 400 pour la guerre d'Indochine, seront nécessaires en 1952, ce qui signifie que le niveau permis pour le bon fonctionnement du système économique est largement dépassé.

Ces constatations soulignent la nécessité d'augmenter la production, d'assurer le plein emploi et le déplacement de main-d'œuvre nécessaire entre les industries et entre les régions ; d'importer les matières premières indispensables et d'augmenter les exportations, de diminuer les frais de distribution... Ce qui suppose une dernière option entre le dirigisme absolu et l'orientation souple de l'économie ; entre l'homme en vue de l'avenir, et le jeu brutal des plans et des structures.

Accroissement et répartition du produit de l'entreprise,

par M. Eugène Delachenal, *président de l'U. S. I. C.* (1).

L'entreprise est la cellule de base de la production et le premier organe où s'accomplit une

(1) M. Pierre Coutin est né le 16 février 1905 dans l'Allier. Il prit sa licence ès lettres en 1927 et le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie en 1928. Après avoir été professeur de collège et de lycée, il devient chargé de mission à la délégation générale de l'Equipement national, puis au ministère de l'Education nationale, en 1946, enfin au commissariat général du plan en janvier 1947. Il est membre du Conseil supérieur de l'agriculture depuis avril 1946. Il fut rapporteur au Congrès catholique international sur les problèmes de la vie rurale (25 juin-2 juillet 1951). Ses ouvrages traitent des questions agricoles. Parmi les derniers en date, nous citerons *Les transformations techniques du monde rural* (1951) et *Comment maintenir la vie rurale en montagne* (1952).

(1) Fils du député de la Savoie, ancien professeur à l'Institut catholique. Reçu en 1932 à l'Ecole polytechnique, il donne sa démission d'officier d'artillerie pour entrer dans l'industrie. Ingénieur dans une usine de construction de machines, il arrive rapidement à en avoir la direction. Il est actuellement directeur général des Forges et ateliers mécaniques de Villeurbanne. Militant d'Action catholique dès son temps d'école, il n'a cessé de participer activement

répartition des richesses. Elle est le lieu où des hommes travaillent et peuvent épanouir leurs facultés. Depuis qulques années, dans beaucoup d'entreprises, la direction tend à devenir une sorte d'arbitre entre le capital et le travail et une notion nouvelle de l'entreprise se dégage : distincte du capital qui la constitue, ayant une signification en elle-même, personne morale, sans aucun support juridique.

L'entreprise a ses bénéficiaires : l'épargnant qui possède une action — dont la valeur boursière est totalement distincte de la valeur réelle de l'entreprise — et sa valeur augmente avec les dividendes plutôt qu'avec les bénéfices réels de l'entreprise. D'ailleurs l'autofinancement qui enrichit l'entreprise se fait souvent contre l'intérêt de l'apporteur anonyme de capital. Il y a les salariés et le problème — en dehors du salaire normal — de leur participation aux bénéfices, de la répartition du salaire total : salaire de production et salaire social, hiérarchie des salaires, salaires des secteurs commercial et technique.

Mais l'homme ne travaille pas seulement pour produire, mais aussi pour s'épanouir par le travail ; il ne s'agit pas tant de lui créer des conditions de travail confortables que de lui faire sentir qu'il participe à une œuvre commune.

Il est actuellement beaucoup question de la productivité. Or, cette productivité est essentiellement un effort d'organisation, aussi bien dans l'orientation commerciale que dans la production proprement dite.

Elle repose sur une technique comptable et une analyse détaillée de l'activité de chaque producteur. Mais elle nécessite une adhésion de chacun des membres de l'entreprise et presque une mystique. Elle peut être facilitée ou freinée par l'atmosphère politique du pays, autant que par le climat de l'intérieur de chaque entreprise. Elle nécessite la mise en place sur le plan professionnel ou national d'organismes permettant le reclassement du personnel, sa formation et son déplacement, et, en conséquence, la construction de nombreux logements.

L'entreprise subit, d'autre part, l'intervention de plus en plus fréquente de l'Etat qui intervient directement dans la fixation des salaires et des différentes lois sociales, qui intervient sur le plan professionnel par les droits de douanes et le contingentement ; la fixation des prix et la subvention, qui intervient enfin sur le plan général par la politique du crédit et la politique fiscale.

L'économie tend à prendre la première place dans les problèmes politiques d'un pays, et chaque entreprise à devenir un rouage indispensable à la vie de la nation et à prendre plus ou moins les caractères du service public.

La liberté que l'entreprise a ainsi perdue doit-elle revenir à l'Etat, ou à cet état économique dont parlait M. Piettre, ou bien à une organisation professionnelle qui comprendrait la participation active des travailleurs et qui serait non pas un geste de défense revendicative, mais un travail constructif et positif ?

Quelle que soit la valeur des institutions que l'on peut envisager, aucune ne donnera l'orientation désirée et désirable, si, à chaque échelon, les hommes ne savent pas passer de la notion de profit à la notion de service.

au M. I. C. I. A. C. et à l'U. S. I. C. Président général de l'U. S. I. C. depuis 1949, il est membre de la Commission des Semaines sociales. Il s'est efforcé, depuis son arrivée à la présidence, de favoriser le développement des quatre mouvements du Centre U. S. I. C. (Action catholique grandes Ecoles, jeune ingénieur grandes Ecoles, jeune ingénieur, M. I. C. I. A. C.-cadres et M. I. C. I. A. C.-patrons) et de coordonner leur action, ainsi que d'assurer la liaison avec les Commissions parlementaires et les divers organismes sociaux.

La redistribution des revenus et la Sécurité sociale,

par M. Georges Levard, *membre du Conseil économique, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.* (1).

L'opinion s'est imposée que la Sécurité sociale opère, dans l'ensemble de la nation, une considérable redistribution de revenus (les prestations sociales représentent, en fait, le tiers du salaire direct). Elle fait partie d'une évolution rapide des rapports sociaux et concourt avec d'autres causes à une redistribution du revenu national : évolution des conceptions économiques, ruine de certaines catégories d'épargnants, nécessité d'investir, organisation plus poussée des forces sociales, etc. En fait, sous l'angle de la redistribution des revenus, la Sécurité sociale soulève des séries de problèmes.

Il y a eu l'évolution des pratiques collectives de redistribution : la mutualité libre d'avant les assurances sociales ; puis l'assurance obligatoire avec mutualité facultative ; la Sécurité sociale pour les salariés ; puis la Sécurité sociale pour les autres catégories. Chaque fois, un nouvel esprit présidait à la redistribution. Les pratiques financières de redistribution varient également : capitalisation (acte de confiance dans la solidarité des générations) ; dévaluation et hausse des prix (moyen pour la génération active d'atténuer le fardeau des contrats de rente) ; répartition comme moyen de se prémunir contre les dévaluations et d'assurer la solidarité des générations.

Les modalités pratiques de répartition sont diverses : redistribution à court terme bénéficiant directement à l'intéressé : indemnité salaire maladie, prestations, médecin, médicaments du salarié, dentiste ; redistribution à court terme encore, mais ne bénéficiant pas forcément à l'intéressé : toutes les prestations allant au conjoint, à la famille. Et il faut noter en passant l'influence de cette redistribution sur les professions médicales et la vie des hôpitaux. Les allocations familiales s'ajoutent aux prestations précédentes. Les accidents de travail, bien que gérés par la Sécurité sociale, s'ajoutent pratiquement aux charges de l'entreprise. C'est par contre une redistribution à long terme, bénéficiant à l'intéressé que la pension de retraite, la retraite des vieux travailleurs ; alors que les fonds d'action sanitaire et sociale, les dépenses de Sécurité sociale allant à la collectivité comme telle n'attirent pas directement l'attention du salarié.

Mais en tout ce qui précède on aboutit, en somme, à une redistribution de la rétribution du salarié qui masque une redistribution de revenu défavorable aux salariés du fait de la perte de pouvoir d'achat du salaire et des charges assumées par le régime général. Contrairement à l'opinion qui tend à se répandre, la masse du revenu salarial n'a pas varié ; il y a même stagnation et recul si l'on tient compte que le nombre d'heures de travail a augmenté et que le profit de surcroît de la production va à d'autres qu'aux salariés. Entre salariés, une vaste opération de redistribution s'est faite ; mais ils abandonnent aussi une part de leur revenu pour subvenir aux dépenses du régime général qui sub-

(1) Secrétaire général adjoint de la C. F. T. C. depuis 1948, M. Georges Levard, est né le 24 mars 1912. Diplômé du Conservatoire des arts et métiers, il débute comme dessinateur industriel. Syndicaliste militant, il devient secrétaire général adjoint de la Fédération des syndicats chrétiens d'employés, dont il sera vice-président en 1946, et, la même année, membre du bureau confédéral de la C. F. T. C. Questeur au Conseil économique depuis 1947, il est conseiller prud'homme de la Seine, membre de la Commission nationale pour l'étude des primes de rendement et de la Commission des prix de la région parisienne. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Réforme de l'entreprise.*

vient également aux non-salariés ; ils en abandonnent encore une part pour les catégories sociales dont la sécurité est financée par l'impôt.

Si donc il améliore la santé de la population, par lui-même un système de sécurité sociale n'a pas la vertu d'accroître le revenu national ; et pour les travailleurs, il n'a pas accru le revenu salarial. De plus, il faut admettre que la libre disposition de son revenu étant un signe de la majorité de la personne, dans la plus large mesure la partie socialisée des revenus doit être attribuée en espèces et non pas en nature. L'importance même des sommes manipulées par la Sécurité sociale exige qu'elles soient administrées de façon à servir véritablement à l'amélioration d'existence des affiliés et de leur plus grand nombre. Cela requiert une volonté collective d'expansion économique ; l'établissement d'une exacte comptabilité nationale ; le respect de la personne et la gérance par les intéressés des fonds qui les concernent, de façon à ramener les Caisses à une taille humaine en contact avec les personnes, pour utiliser à plein les possibilités de gestion de type mutualiste.

Finances publiques et redistribution du revenu national,

par Henri Boissard, *inspecteur général des Finances* (1).

Les revenus des citoyens prélevés par l'impôt sont normalement transférés à de nouveaux attributaires par le canal du budget ; et cette technique peut se justifier par la poursuite de fins sociales ou économiques.

Dans la *redistribution négative par l'impôt*, une répartition primitive des revenus est modifiée par le jeu du système fiscal, l'impôt n'étant jamais rigoureusement proportionnel aux revenus. Suivant les modalités d'imposition employées, cette redistribution ou bien corrigera les injustices de la répartition primitive ou au contraire les amplifiera (cas classique des privilégiés sous l'Ancien Régime).

Dans la *redistribution positive par le budget*, les ressources que l'Etat prélève par l'impôt sont employées par lui à accomplir les tâches qui incombent à la puissance publique. En général, son action bénéficie à l'ensemble des citoyens, sans qu'on puisse chiffrer dans quelle mesure chacun en profite : phénomène de redistribution diffuse. Mais une partie des dépenses publiques profitent de façon immédiate à certaines catégories de bénéficiaires. Il y a alors *transfert* réel de revenus, soit par attribution *directe* de sommes d'argent (intérêts de la dette publique payés aux rentiers, allocations de nature sociale payées aux vieillards, aux victimes de la guerre) ; soit par augmentation indirecte des revenus, soit de l'ensemble des citoyens (subventions économiques destinées à réduire le prix de certains produits de première nécessité, comme le pain), soit de certaines catégories d'usagers (gratuité de l'école et des musées, payement par l'Etat du déficit des chemins de fer).

Tandis que l'Angleterre assure au moyen de ressources fiscales la presque totalité des dépenses de redistribution sociale, *en France la redistribution par le budget* est, en principe, assurée en dehors du budget de l'Etat par *les mécanismes de la Sécurité sociale*. Les finances publiques n'ont ainsi à financer que le déficit de certains régimes de sécurité sociale et certaines dépenses d'assistance n'incombant pas à la Sécurité sociale (pensions des invalides, veuves et orphelins de guerre, retraite des combattants). Les subventions économiques, à l'exception de faibles subventions pour le pain, le charbon et de celles attribuées à la S. N. C. F., ont presque disparu du budget. En France, encore, la grande masse des dépenses publiques doit être rattachée à la distribution diffuse. C'est donc l'étude du régime fiscal qui permet de juger en France du sens et de l'efficacité de la redistribution.

Le système fiscal français au XIX[e] siècle, *dans la redistribution par l'impôt*, est caractérisé par des impôts directs non personnels assis sur des signes extérieurs et correspondant très imparfaitement aux ressources de chaque contribuable ; l'Angleterre comptait, en 1936, 6 560 contribuables déclarant un revenu annuel égal ou supérieur à 6 000 livres (6 millions de francs) ; après l'application des nouveaux règlements sur l'impôt direct, elle n'en note plus que 86.

La France, du fait du manque de civisme et d'honnêteté dans les déclarations, applique un régime fort injuste, dont la rigueur retombe essentiellement sur les salaires et les revenus fixes ; un fait : alors que les salaires entrent pour 50 % dans le revenu national, ils versent 66 % des impôts et des impôts indirects frappant divers objets de consommation courante. Système injuste, lourd aux petits revenus et aux familles nombreuses et de médiocre rendement. Les dépenses de la guerre de 1914 obligèrent à introduire les impôts sur les revenus et à recourir à un impôt indirect de large assiette (taxe sur le chiffre d'affaires).

Ce nouveau système d'impôts directs devait, dans l'esprit de ses promoteurs, réaliser la justice fiscale. Le système a été faussé par l'application de régimes très différents aux diverses catégories de contribuables. Seuls sont taxés sur leurs revenus réels les salariés, les détenteurs de capitaux mobiliers et immobiliers et les entreprises industrielles d'une certaine importance. Pour les autres catégories : agriculteurs, commerçants, professions libérales, le revenu, difficile à contrôler, est évalué sur la base de forfaits très éloignés de la réalité. En outre, la fraude est très étendue. De ce fait, la surtaxe progressive, qui vient frapper une seconde fois les revenus, atteint les revenus d'origine salariale : les salariés moyens, les cadres du commerce et de l'industrie sont ainsi injustement frappés.

On songe donc — et la justice le demande — à réformer le système fiscal actuel. Mais toute réforme doit maintenir *plusieurs sources* d'impôts. L'impôt indirect, grand pourvoyeur du budget, doit être conservé, mais il faut l'aménager de façon à dégrever les produits les plus nécessaires. Pour les impôts directs, il faut rétablir l'égalité de taxation entre les catégories de revenus, et pour cela évaluer de façon rationnelle les revenus des agriculteurs et des commerçants. La chose est techniquement possible. La difficulté essentielle est d'ordre politique : il sera malaisé d'obtenir que ces catégories sociales nombreuses et influentes, qui jusqu'ici échappent en grande partie à l'impôt, y soient désormais soumises.

Les lignes qui précèdent montrent donc les obstacles auxquels vient buter en France une politique de redistribution. Du fait du régime de sécurité sociale, la part des dépenses sociales inscrites au budget de l'Etat est relativement minime ; mais cette part même, en raison d'un système fiscal injuste, n'est pas à la charge des catégories de contribuables qui sont le mieux en mesure de la payer. On ne peut songer à l'augmenter tant que les impôts qui la financent restent aussi inéquitablement répartis. D'où l'exigence primordiale d'une réforme fiscale profonde, dont le premier objectif doit être que les diverses catégories sociales soient imposées au moins proportionnellement à leurs revenus respectifs. On pourra ensuite demander une contribution plus forte aux revenus les plus élevés et utiliser le mécanisme pour assumer de nouvelles tâches de redistribution. De toute façon, la répartition telle qu'elle existe en France, où sont

(1) Né à Quincy-le-Vicomte, dans la Côte-d'Or, le 5 octobre 1894, il fut détaché au Comité financier de la Société des Nations à Genève de 1930 à 1935. Il est directeur du Crédit national depuis 1942.

rares les grosses fortunes et les revenus élevés, rend impossible de réaliser une redistribution aussi poussée qu'en Angleterre, où l'on estime que 5 % environ du revenu national sont transférés des classes aisées au bénéfice des travailleurs.

Instabilité du pouvoir d'achat et ajustement des revenus,

par M. JEAN MARCHAL, *professeur à la Faculté de droit de Paris* (1).

S'il y a lieu de procéder à des ajustements du revenu des divers groupes sociaux, c'est que la quantité des produits qui peuvent être mis sans délai à la disposition de la population varie et que la portion attribuée à l'un de ces groupes peut être augmentée ou diminuée.

Dans la France du XIXe siècle, le problème était de répartir un revenu global en voie d'augmentation rapide bien qu'irrégulier. Il fut résolu par *un choc de forces sociales. Les conditions institutionnelles* d'alors supposaient *une certaine conception de la propriété privée*, conçue comme un droit absolu, indépendamment de toute référence métaphysique et de toute médiation de la communauté. Cette conception entraînait une notion correspondante d'Etat, une forme de marché, un système monétaire. Dans le cadre de ces institutions, *un mécanisme de répartition* s'établit qui reposait sur l'action des chefs d'entreprise et le jeu des marchés. Ce mécanisme présentait une caractéristique essentielle : le total des revenus en monnaie qui sont distribués aux divers groupes sociaux ne peut excéder que d'une quantité limitée la valeur des produits immédiatement consommables. Par suite, aucune hausse générale de prix n'est à craindre. Aucune dépréciation importante de la monnaie ne peut survenir. Des hausses et des baisses générales de prix ont cependant lieu, du fait des crises, mais elles demeurent limitées et ne posent pas de problème. *Les résultats de ce système* sont cependant discutables. Le groupe des travailleurs touche un revenu manifestement très faible et qui, par suite du chômage, se comprime dangereusement en période de crise. Le groupe des propriétaires fonciers et celui des prêteurs d'argent sont dans une situation plus favorable. Sans échapper aux crises, ils ne subissent les conséquences que d'une manière atténuée. Entre les uns et les autres, le groupe des chefs d'entreprise s'efforce de maintenir des profits constamment rongés par la concurrence et menacés par des crises. Mais d'importantes masses de misère caractérisent le système.

Comment ce système a fait place au système actuel ? Les guerres ont provoqué de grandes variations dans la production disponible pour la population et accru les difficultés de la répartition. Par ailleurs, les groupes qui, à tort ou à raison, s'estimaient défavorisés par le système traditionnel, ont entrepris de le modifier. *La réaction des groupes sociaux* contre le mécanisme traditionnel de répartition a revêtu des formes très variées. Parmi les *travailleurs*, les *salariés de base* ont recouru à l'association et, par l'association, à la grève et à la convention collective ; les *cadres* ont utilisé la position stratégique qu'ils occupent dans l'entreprise ; les *fonctionnaires* et les ouvriers des entreprises nationalisées ont bénéficié de statuts divers. Parmi les *chefs d'entreprises*, les industriels les plus importants ont conclu des ententes ; les agriculteurs ont réclamé une régularisation des prix des grands produits agricoles par l'Etat ; les petits industriels et commerçants enfin ont combiné l'entente entre eux et les recours à l'Etat. En conséquence, *un nouveau mécanisme de répartition* s'est constitué, dont la caractéristique essentielle est de ne plus réaliser un ajustement direct et immédiat du total des revenus distribués à la valeur de la production. Certains groupes sociaux, qui ont acquis une position dominante, pouvaient provoquer le gonflement de leurs revenus nominaux sans qu'aucun mécanisme réduise nécessairement celui des autres. D'importantes variations du pouvoir d'achat pouvaient se manifester et la période contemporaine est caractérisée, surtout en France, par une dépréciation accentuée de la valeur de la monnaie. A cette dépréciation, *les divers groupes sociaux ont tenté de s'adapter*. Mais si certains parviennent à imprimer sans trop de peine à leurs revenus un mouvement à peu près parallèle à celui du coût de la vie, d'autres n'y arrivent qu'avec retard et au prix de sacrifices et d'autres pas du tout. Ce ne sont plus toujours les mêmes groupes qui sont sacrifiés, mais le système n'en appelle pas moins de vives critiques.

Ainsi la restauration du bien commun doit être le but de tous. Mais *deux solutions d'ensemble* doivent d'abord être rejetées : celle qui consiste à restaurer le système traditionnel — car c'est impossible et personne ne peut envisager de revenir aux abus d'autrefois, — celle d'une planification intégrale, telle qu'elle est pratiquée en U. R. S. S., — elle est contraire à la nature de l'homme et implique l'anéantissement de la personne humaine.

Mais une autre solution s'esquisse sous nos yeux qui est celle de *l'échelle mobile* sous toutes ses formes, y compris l'indexation, et qui est actuellement réclamée par tous les groupes sociaux, sauf ceux qui en bénéficient déjà. Pourtant elle ne peut être accordée à tous les groupes en même temps, car on aboutirait rapidement à une dépréciation totale de la monnaie. Cependant, du moment que les entrepreneurs industriels et commerciaux la possèdent déjà très largement, il est, en fait, très difficile de la refuser aux autres groupes. Le procédé doit donc être regardé surtout comme *un moyen de défense* des groupes écrasés par le mécanisme actuel de répartition et un *moyen de pression* sur le gouvernement, les autres groupes et la collectivité pour obtenir une réforme générale de ce mécanisme.

Cette réforme d'ensemble ne devrait pas se proposer pour but de stabiliser rigoureusement la valeur de la monnaie. Une dépréciation lente et contrôlée peut et doit être acceptée. La réforme doit consister dans l'utilisation par les pouvoirs publics *des leviers de commande* à leur disposition pour répartir directement entre les groupes les sacrifices à supporter lorsque la quantité de biens immédiatement consommables vient à être réduite (baisse de la production, augmentation des investissements ou des dépenses de sécurité), ou lorsqu'il est nécessaire d'améliorer la situation d'un groupe social déterminé. Cela suppose une bonne information économique, un bon état des leviers, notamment un système fiscal correct et un contrôle efficace des ententes et des marges ; l'organisation d'un véritable pouvoir économique.

Dans *la structure actuelle de l'économie française* et en supposant cette structure *inchangeable*, la généralisation de l'échelle mobile et de l'indexation est indéniablement un facteur d'inflation. Dans *la perspective d'une évolution des structures*, ce peut être, bien que le procédé ne soit pas sans danger, un moyen d'obtenir de nécessaires réformes et, par ces réformes, de mettre fin à la dépréciation accentuée du pouvoir d'achat et de faire disparaître la nécessité d'ajuster les revenus des groupes à cette dépréciation. Il semble indispensable que les chrétiens n'abandonnent pas à d'autres l'avantage de suivre cette évolution et le soin d'agir sur elle.

---

(1) Docteur en droit, membre du jury du concours d'agrégation et du Comité consultatif des Universités, M. Jean Marchal s'est signalé par le *Cours d'économie politique*, dont le tome premier parut en 1950. Mais auparavant, il avait publié des ouvrages sur *L'Union douanière et l'organisation européenne*, *Les grands marchés financiers*, *Le mécanisme des prix et la structure de l'économie*. Il est professeur honoraire à la Faculté de droit de Nancy et professeur sans chaire à la Faculté de droit de Paris.

L'accès à la qualification intellectuelle et l'égalisation des chances,

par M. Marcel Prélot, *recteur honoraire, professeur à la Faculté de droit de Paris* (1).

La qualification intellectuelle ne doit pas être confondue avec la formation profonde de l'esprit, c'est-à-dire avec la culture qu'elle devrait impliquer, car le divorce est possible et même trop fréquent aujourd'hui du fait des programmes et des modalités d'études. La qualification intellectuelle revêt ainsi un caractère essentiellement formel. Son critère est « la détention d'un titre universitaire ou d'un rang de concours conférant l'aptitude à accéder à certaines professions ou à occuper certains postes ». La manière dont on accède à la qualification intellectuelle est étroitement liée à la structure sociale dont elle est à la fois un élément et une conséquence.

Or, la société française du XIXe siècle et du premier quart du XXe siècle a reposé sur trois institutions fondamentales : l'héritage, la dot et le baccalauréat. La qualification intellectuelle y est, d'ordinaire, en rapport avec la fortune acquise des parents (héritage) ; elle provient d'études secondaires qui ouvrent l'accès aux études supérieures (baccalauréat) ; l'établissement du diplômé ou le complément de traitement, toujours modeste, au moins à ses débuts, est assuré par un mariage avenant (dot).

La qualification intellectuelle aurait été ainsi un privilège de classe, si par ailleurs, les classes avaient été closes (*contra* travaux de la « Semaine sociale » de Bordeaux), et si le régime des bourses et l'existence des grandes Ecoles n'avaient permis à un certain nombre de jeunes de « franchir l'étape ». A côté des « héritiers », il y a donc les « boursiers ». Leur antagonisme est un élément important de la vie politique et intellectuelle de la IIIe République (2).

Après la première guerre mondiale, le privilège bourgeois s'est atténué plus encore par suite des amputations successives de la richesse acquise, du fait des dévaluations monétaires et de diverses expropriations législatives. En même temps, la gratuité de l'enseignement secondaire a ouvert plus largement la voie d'accès à la qualification intellectuelle.

La seconde guerre mondiale est venue ruiner le système traditionnel dans ses fondements économiques et sociaux. La richesse acquise n'a plus qu'un rôle d'appoint. L'héritage et la dot apparaissent comme des survivances dont le rôle cessera, sans doute, d'être sensible pour les générations suivantes. En revanche, le baccalauréat prend toute son importance, comme élément discriminatoire, pour l'accession aux postes moyens et supérieurs de plus en plus dépendants des concours. Pour permettre la continuation des études aux éléments issus de familles appauvries, ainsi que pour faciliter l'accès de l'Université aux candidats multipliés par la gratuité du second degré et par l'égalisation relative des situations, un palliatif a été recherché, durant l'occupation et après la « Libération », dans l'extension des bourses et dans le développement des « œuvres en faveur des étudiants ». Ceux-ci sont donc de plus en plus pris en charge par la collectivité. De la participation à la gestion des « œuvres », comme aussi de l'état d'esprit qu'elles suscitent (la croyance en une créance de l'étudiant à l'égard de la société), est né le « syndicalisme étudiant ». Selon ses thèses audacieuses, l'étudiant détaché de sa famille (au moins matériellement) doit être considéré comme *un jeune travailleur intellectuel* (Charte de Grenoble, 1946), à qui revient de droit une rémunération (présalaire). Celle-ci est justifiée par le souci de la dignité de l'étudiant que la bourse humilie, par les exigences de sa santé, par l'intérêt social (sélection), par l'égalité promise par la Constitution (démocratisation).

Après avoir connu une certaine faveur et manqué de peu d'être adopté par la première législation à la veille de sa séparation, le présalaire est actuellement l'objet de critiques très vives : *réactions d'abord des enseignants* : articles ou discours des recteurs Sarrailh et Capelle, du doyen de la Morandière, etc. ; *réaction aussi des parents* : rapports sur « l'enfant à charge » aux Congrès de 1952 des parents d'élèves de l'enseignement public (rapport Padis) et de l'enseignement libre (rapport d'Azambuja) ; *réactions enfin des intéressés eux-mêmes* : Congrès de l'U. N. E. F. (Montpellier, 1952).

Nous ne saurions à notre tour prendre position doctrinalement, au nom du catholicisme social. Il s'agit ici d'une question libre. Toutefois, on peut craindre que certains n'aient fait trop aisément bon marché des principes fondamentaux auxquels les « Semaines sociales » sont attachées, confondus par eux avec des « survivances » bourgeoises. On ne peut notamment les suivre lorsqu'ils acceptent et même préconisent : l'*affranchissement total et prématuré de l'étudiant* des liens familiaux, ainsi que la *mise dans la dépendance matérielle de l'Etat de la jeunesse étudiante*. En revanche, on doit soumettre à un examen sympathique : toute mesure susceptible de compenser pour les familles la charge très lourde de l'enfant étudiant (allocations familiales, suppléments familiaux de traitements, exonérations fiscales, Sécurité sociale, etc.), comme aussi toutes initiatives publiques et privées susceptibles de réduire le coût d'entretien d'un étudiant (gratuité des études, œuvres sociales en faveur des étudiants) et, enfin, toutes dispositions permettant de relayer la famille par la profession en fin d'études ou au début de la carrière (présalaire ou prétraitement au sens propre du terme, prêts d'établissement). De même, sur le plan technique, on recherchera toutes les modalités susceptibles de rompre la barrière permanente du bachot traditionnel au profit d'esprits distingués et d'autodidactes méritants, voire même de simples victimes du sort (multiplication des séries, équivalences, examens spéciaux, Instituts de formation tardive).

Ces dispositions diverses, mais convergentes, amélioreraient la situation actuelle beaucoup mieux que ne le ferait une formule unique. Cependant, réalisées au plan de l'enseignement supérieur, elles laissent sans réponse la question préalable de l'inégalité des chances, procédant de l'accès aux études secondaires, de leur poursuite et de leur succès et se pose, ici, dans son intégralité, le problème toujours irrésolu de la réforme de l'enseignement. Suivant les orientations que prendra celle-ci, les difficultés que nous venons de rencontrer deviendront insolubles, en dehors de mesures autoritaires ou, au contraire, elles perdront une partie de leur acuité, le mythe de la culture unique étant abandonné et le savoir étant dispensé et acquis en fonction des milieux de travail et de vie.

---

(1) Le codirecteur de la revue *Politique* est né le 30 octobre 1898 à Janville (Eure-et-Loir). Docteur ès sciences politiques et économiques, agrégé des Facultés de droit, il fut d'abord professeur suppléant à la Faculté libre et à l'Ecole des sciences sociales et politiques de Lille (1923-1928), puis chargé de cours et professeur à la Faculté de droit de Strasbourg (1929). Il est actuellement professeur à la Faculté de droit de Paris. Il fut chargé de réorganiser l'enseignement français en Alsace et en Lorraine de 1944 à 1946. Ses principaux ouvrages sont : *La représentation professionnelle dans l'Allemagne contemporaine* (1924), *Manuel politique* (1928), *L'Empire fasciste* (1936), *L'évolution politique du socialisme français* (1939). *Son Précis de droit constitutionnel* est sous presse. M. Prélot a donné des leçons au cours de plusieurs Semaines sociales.

(2) Néanmoins, et malgré d'incontestables bienfaits, on relevait, dans les dernières statistiques, d'importants et injustes décalages parmi les étudiants : 44 pour 100 venaient des milieux possédants ; 26 pour 100 de milieux moyens ; 30 pour 100 de la fonction publique ; 5 pour 100 du milieu artisanal ; 8,8 pour 100 du milieu paysan ; 2,4 pour 100 du milieu ouvrier.

Conclusions de la Semaine sociale de Dijon

(22-27 juillet 1952)

I

La Semaine sociale invite les Français à prendre conscience, comme elle l'a fait elle-même, d'un ensemble de faits sollicitant une action urgente : malgré l'accroissement de la production et un certain nivellement des satisfactions, des inégalités choquantes sont de plus en plus ressenties. Trop souvent l'industrialisation s'est accompagnée du développement d'un prolétariat dont les conditions de vie sont intolérables. Ce ne sont pas les seules misères sociologiques ni les pires : les victimes de l'inflation, les sans-abri, les travailleurs nord-africains, les personnes déplacées en constituent aussi. D'une manière plus générale, le déséquilibre mondial des niveaux de vie donne naissance au contraste : pays riches et pays de la faim. Face à ces besoins, qui, par-delà l'effort de charité individuelle, appellent une action institutionnelle, il importe de discerner ce qui est utopique et ce qu'il est possible d'attendre des techniques modernes et de préciser, pour ce qui est de la France, la situation de son économie trop portée à la stagnation et pourtant appelée à l'expansion.

II

La Semaine sociale a cherché dans l'idéal chrétien l'inspiration d'un effort constructeur.

1. — Recherchant un accroissement et une équitable répartition des biens matériels, elle croit nécessaire de subordonner cette recherche à une juste appréciation de la hiérarchie des biens et de leur rôle dans la destinée humaine.

2. — Les biens matériels sont de droit au service des personnes. A cet égard, il importe de sauvegarder deux principes : celui du droit de propriété, garantie d'autonomie humaine, et celui de la destination commune des biens, principes que seule peut concilier, aujourd'hui, une répartition équitable, inspirée, face aux misères humaines, par la charité fraternelle.

3. — L'Evangile enseigne l'égalité de nature et de destinée des personnes, égalité compatible avec d'innombrables diversités personnelles et des inégalités fonctionnelles, mais exigeant, à l'heure présente, une promotion des groupes les plus défavorisés en vue de réaliser une relative équivalence des avantages réciproques au sein d'une communauté humaine fraternelle.

4. — De ces principes découle l'orientation générale des efforts qui s'imposent à nous. Pour obtenir une répartition équitable du revenu national sans recourir à des méthodes dictatoriales, étouffantes pour le libre épanouissement des personnes, il faut essayer dans un premier stade, tout en respectant les mécanismes de l'entreprise et du marché, d'obtenir une répartition plus équitable entre les divers groupes sociaux, et entre les individus à l'intérieur de chaque groupe ; il faut ensuite, pour corriger dans la plus large mesure les défectuosités de cette première répartition, procéder, dans un second stade, par des organismes publics, à une redistribution faite en vue du bien commun. Cette double opération suppose à la fois, pour s'éclairer, une connaissance meilleure de la situation économique par le développement des services statistiques et, pour s'accomplir, une magistrature économique douée d'indépendance et d'autorité : économie éclairée, économie ordonnée.

III

Dans l'ordre des orientations, la Semaine sociale aboutit aux conclusions suivantes :

1. — A l'échelle mondiale, les progrès économiques apparaissent comme très localisés et les cloisonnements nationaux ont, dans cet état de choses, des responsabilités aussi grandes que les régimes économiques. Aussi la situation ne peut-elle être modifiée que par des initiatives supra-nationales préparant l'instauration d'une économie planétaire, dominée par le souci de procurer à chaque homme les biens du départ nécessaires à sa croissance vraiment humaine dans la communion des vivants.

Parmi ces initiatives, se situe en première ligne l'aide aux pays insuffisamment développés qui ne trouvent pas dans leurs propres ressources le moyen d'améliorer leur situation. Elle doit avoir pour but de donner à l'économie de ces pays une autonomie suffisante, dans la coopération et l'échange pacifique avec les autres nations. Seule la remise de pouvoirs étendus à des institutions supra-nationales rendra possible la réalisation harmonieuse de cette tâche.

2. — Dans cet effort collectif, la France a une responsabilité particulière vis-à-vis de ses territoires d'outre-mer où une économie nouvelle, qui s'est développée depuis un demi-siècle, est étroitement imbriquée dans une économie traditionnelle. Ces deux économies réagissent l'une sur l'autre et posent des problèmes pleins d'inconnues. La métropole devra y faire face avec ses propres ressources, ou sera obligée de recourir à quelque forme de collaboration internationale.

3. — De toutes manières l'économie française se trouve placée devant des options nécessaires et délicates, quant à l'utilisation du revenu national, entre les trois facteurs des biens de consommation, d'équipement pacifique et d'équipement pour la défense du pays.

4. — Au plan de la distribution primaire, faite dans et par l'entreprise, apparaît la nécessité de lier techniquement et psychologiquement l'effort d'organisation en vue d'une productivité accrue avec une répartition équitable des bénéfices supplémentaires ainsi réalisés. On n'oubliera pas toutefois, d'une part, que l'accroissement de la productivité devrait surtout

se traduire par une réduction du prix de vente et, d'autre part, que le travailleur devrait tirer de son travail, non seulement un meilleur salaire, mais, dans la mesure du possible, une satisfaction morale que seul un travail d'équipe, animé par la notion de service, peut lui procurer.

5. — La Sécurité sociale, qui a pour but de parer à des besoins (maladie, enfants, retraites) que la répartition première des ressources ne suffit pas à satisfaire, est par le fait même un facteur de redistribution du revenu national. Toutefois, contrairement à l'opinion courante, elle n'a pas accru le revenu des travailleurs, elle l'a seulement redistribué entre eux. La trop grande disparité des régimes de Sécurité sociale des divers groupes sociaux masque des injustices qu'il faudrait faire disparaître, tout comme il conviendrait de ramener les Caisses à une taille plus humaine, permettant le contact avec les personnes et l'utilisation des possibilités de gestion du type mutualiste.

6. — Les finances publiques, elles aussi, de diverses manières, jouent un rôle important et qui peut être capital dans la redistribution du revenu national. L'impôt surtout a été conçu comme un moyen de modification des structures sociales. Aussi est-ce sur la réforme fiscale que devrait porter le principal effort d'équité : les inégalités dans le poids de la charge fiscale supportée par les différents revenus tiennent actuellement, en France, aux différences voulues dans l'assiette et la proportionnalité de la taxe, aux différences dans les possibilités et les volontés de fraude, aux différences enfin dans l'incidence et la répercussion des impôts. L'impôt direct doit tendre à une juste répartition des sacrifices. L'impôt indirect, pour y tendre, lui aussi, devrait peser moins lourdement sur les produits les plus nécessaires à la vie.

7. — Une dernière redistribution du revenu national qui, celle-ci, est fort regrettable, résulte de la variation du pouvoir d'achat, due à la dépréciation de la monnaie. Cette dépréciation a des conséquences injustes et démoralisantes : les salaires suivent presque toujours avec retard la montée des prix, les retraites ne sont jamais équitablement revalorisées, toute épargne est découragée. L'échelle mobile est un procédé dangereux, mais dont la menace peut apparaître comme un moyen d'obtenir les réformes qui mettraient fin à la nécessité d'ajuster sans cesse les revenus des groupes.

8. — Dans notre régime social présent, les diplômes sont devenus l'un des moyens nécessaires, bien que souvent insuffisants, pour atteindre à un certain niveau de vie. Une répartition équitable suppose donc une certaine égalisation des chances. Toutefois, pour développer cette égalisation, il ne s'agit pas de rompre les liens familiaux de la jeunesse étudiante et de la mettre dans la dépendance matérielle de l'Etat. Même résolu au plan de l'enseignement supérieur, il resterait d'ailleurs la question préalable et plus importante encore de l'inégalité devant les études secondaires. A cette question, il n'y a de solution que par une réforme générale de l'enseignement qui suppose elle-même une réforme des habitudes : pour être viable, la généralisation de l'instruction ne doit pas avoir pour conséquence la fuite vers une catégorie restreinte des professions.

Une Lettre de S. S. Pie XII à la « Chronique Sociale de France »

A l'occasion du 60e anniversaire de la Chronique Sociale de France, *revue de doctrine et d'action fondée en* 1892, *à Lyon, par Victor Berne et Marius Gonin, organe des Semaines sociales de France, S. S. Pie XII avait adressé à M. Joseph Folliet, directeur de la revue, la lettre autographe suivante* (1) :

A NOTRE CHER FILS
JOSEPH FOLLIET, DIRECTEUR
DE LA « CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE »,

Nous apprenons avec plaisir que vous vous apprêtez à célébrer solennellement, sous le haut patronage du cardinal-archevêque de Lyon, le 60e anniversaire de la *Chronique Sociale de France*, et Nous saisissons volontiers l'occasion de ces fêtes jubilaires pour adresser d'un cœur paternel à tous les responsables de cette revue catholique, Nos félicitations et Nos encouragements.

En 1891, la « grande charte de l'activité sociale chrétienne », que fut l'Encyclique *Rerum Novarum*, s'achevait sur un pressant appel : « Que chacun se mette sans délai à la part qui lui incombe, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. » Or, dès l'année suivante, faisant écho aux paroles pontificales, deux jeunes catholiques lyonnais, Victor Berne et Marius Gonin, lançaient avec confiance une feuille, encore modeste, dont ils fixaient l'orientation en un commun article intitulé : « Vive le Pape ! » Après soixante ans de labeur, souvent difficile et ingrat, la *Chronique Sociale de France* s'honore d'être demeurée fidèle à ses origines : aujourd'hui comme hier, et selon les consignes mêmes de Marius Gonin, cet humble et infatigable artisan du catholicisme social, « elle s'attache à faire connaître et à propager l'enseignement traditionnel et les directives de la Papauté, touchant la personne, la famille, la profession, l'Etat, les relations internationales ».

Qui s'étonnerait au surplus qu'un tel programme d'action ait rassemblé, dès les débuts, une élite de collaborateurs trop peu nombreux alors, mais dont plusieurs ont grandement servi l'Eglise, tels

(1) Cf. *Acta Apostolicae Sedis*, 1er juillet 1952, p. 465.

un Albert de Mun, un Léon Harmel, un Giuseppe Toniolo, et, par la suite, un Georges Goyau et un Eugène Duthoit ? Qui s'étonnerait qu'il ait fait fleurir autour de la revue des initiatives aussi heureuses que l'institution des Semaines sociales de France ou la création des premiers secrétariats sociaux ? Il nous plaît surtout de souligner, en cet anniversaire, l'admirable fécondité de la prompte obéissance de vos fondateurs aux consignes de Notre illustre prédécesseur.

Héritière de ces traditions, votre revue poursuit aujourd'hui sa tâche, que les circonstances actuelles rendent plus utile que jamais. Contre la séduction de tendances erronées ou téméraires, de quelque esprit qu'elles se réclament, la *Chronique Sociale de France* entend toujours se prémunir par une exacte fidélité au magistère de l'Eglise, et elle sait que cette docilité filiale n'exclut ni une saine liberté de la réflexion ni l'étude objective des conditions sociales de la vie moderne. Telle est votre ligne de conduite. Et c'est pourquoi, reprenant volontiers, à votre intention, les paroles que Nous adressions, il y a onze ans, à tous Nos fils pour commémorer le cinquantenaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*, Nous ne saurions mieux faire que « de vous exhorter à poursuivre et développer l'œuvre que vos frères et vos sœurs de la génération précédente ont fondée d'un cœur si courageux... Gardez la noble flamme de fraternel esprit social qu'il y a un demi-siècle la torche lumineuse et rayonnante de Léon XIII a rallumée dans les cœurs de vos pères... Nourrissez-la, cette flamme, avivez-la, élevez-la, dilatez-la » (Radiomessage du 1er juin 1941).

Dans l'espoir de cette nouvelle croissance, Nous souhaitons à votre revue — et aux institutions sociales qui travaillent en étroite union avec elle — l'appui compréhensif et généreux des catholiques de France, et, en gage de l'assistance divine, Nous vous accordons, ainsi qu'à tous ceux, prêtres et laïques, qui partagent vos labeurs, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 14 mai 1952.

PIUS PP. XII.

Discrétion et prudence touchant les phénomènes mystiques

*La presse en Italie, puis en France comme en d'autres pays, a eu l'occasion de parler du P. Pio de Pietrelcina, religieux italien qui serait favorisé des stigmates. Elle n'a pas toujours fait preuve, en ce cas, de discrétion ni de prudence. Le Saint-Office, pour couper court à des abus possibles, vient de mettre un certain nombre d'ouvrages à l'Index dans le décret suivant que vient de publier l'*Osservatore Romano *du* 3. 8. 52 (1) :

S. S. C. DU SAINT-OFFICE

DÉCRET

PROSCRIPTION DE LIVRES

Mercredi 23 juillet 1952.

Dans la séance générale de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, Les EEmes et RRmes NN. SS. les cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après le vote émis par les RRmes NN. SS. les consulteurs, ont décrété qu'il fallait regarder comme condamnés, suivant la règle du canon 1399 du code de Droit canon, et insérer dans l'Index des livres interdits les livres qui portent les titres suivants :

ARGENTIERI DOMENICO, *La prodigiosa storia di P. Pio* (Milano, Tarantola, 1951).

APOLLONIO DONATO, *Incontri con P. Pio* (Foggia, Cappetta et F., 1951).

FIORENTINI GUIDO GRECO, *Entità meravigliosa di P. Pio* (S. Maria Capua Vetere, 1949).

LOTTI FRANCO, *P. Pio da Pietrelcina* (S. Giov. Rotondo, Abresch, 1951).

CAMILLERI CARMELO, *P. Pio da Pietrelcina* (Città di Castello, Soc. Tip. « Leonardo da Vinci », 1952).

PEDRIALI GIAN CARLO, *Ho visto P. Pio* (Foggia, Carppetta, 1948).

DELFINO-SESSA PIERA, *P. Pio da Pietrelcina* (Genova, Demos, 1950).

TRABUCCO CARLO, *Il mondo di P. Pio* (Roma, E. Giacomaniello, 1952).

Et le jeudi suivant, 24 du même mois de la même année, S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, dans l'audience accordée à l'Eme et Rme Mgr le cardinal secrétaire du Saint-Office, a approuvé, confirmé et ordonné de publier la résolution des EEmes Pères qui lui était déférée.

Donné à Rome, au palais du Saint-Office, le 30 juillet 1952.

MARINO MARANI,
notaire de la S. S. C. du Saint-Office.

(1) Traduction de *la D. C.*

— *L'Eucharistie*, par J.-G. TREVINO, Missionnaire du Saint-Esprit. — Vol. 12 × 19 cm., 228 pages, 600 fr. P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Cet ouvrage, d'un prêtre mexicain, auteur d'autres écrits de piété, a déjà été traduit en plusieurs langues. Il nous offre, sous une forme vivante et émouvante, comme une synthèse des merveilles et des richesses de l'Eucharistie. Il montre le sens, les bienfaits, les raisons d'être, les effets et les exigences de la présence eucharistique parmi les hommes. Sa lecture favorisera certainement dans les âmes la véritable dévotion envers l'Eucharistie, le don par excellence du Cœur de Jésus.

— *Evangile selon saint Luc.* Traduction et commentaire par ALBERT VALENSIN et JOSEPH HUBY, S. J. 41e édition revue. — Vol. 11,5 × 18 cm., 488 pages. Beauchesne et ses fils, 117, rue de Rennes, Paris.

Cet ouvrage fait partie de la collection si estimée « *Verbum salutis* ». Il en est à sa 41e édition : c'est-à-dire à son succès. Après une introduction due aux PP. Valensin et Huby, on trouvera dans cette dernière édition une magistrale étude du P. J. Bonsirven, sur Luc historien, car l'auteur du IIIe Evangile a voulu faire œuvre d'historien.

— *Les paraboles.* Commentaires de M. PHILIBERT, illustrations de Sœur CHRISTIANE-MARIE, I. C. — Vol. 27 × 18,5 cm., 96 pages. Editions Siloë, 8, place Saint-Sulpice, Paris, VIe.

Les paraboles de l'Evangile ont un contenu si riche dans leur simplicité, que les commentaires que l'on en fait courent facilement le risque de paraître lourds et incomplets. M. Philibert, en les faisant suivre, telles qu'il nous les présente dans la traduction de M. le chanoine Osty, de réflexions courtes, simples et substantielles, a su éviter de tomber dans ce travers. Les illustrations de Sœur Christiane-Marie, malgré des coloris un peu trop ternes, rehaussent la présentation déjà excellente de cet ouvrage.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Les bourses nationales de l'enseignement secondaire

Une nouvelle liste d'établissements secondaires privés habilités à recevoir des boursiers nationaux

Nous avons publié, d'après le Journal Officiel *du 31 mai 1952, dans notre numéro 1125, du 13 juillet 1952, col. 867, une premier arrêté du ministre de l'Education nationale, en date du 29 mai 1952, relatif à l'habilitation d'établissements secondaires privés à recevoir des boursiers nationaux, suivi des deux tableaux qui y étaient annexés. Un second arrêté, en date du 18 juillet 1952, paru au* Journal Officiel *du 23 juillet, habilite de nouveaux établissements. En voici le texte :*

Le ministre de l'Education nationale,

Vu la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale) ;

Vu l'article 5 du décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951 ;

Vu l'article 17 du décret n° 51-1226 du 26 octobre 1951 relatif aux bourses nationales de l'enseignement du second degré ;

Vu les avis des Conseils académiques ;

Vu les propositions des recteurs ;

Après avis du Conseil supérieur de l'Education nationale,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont habilités à recevoir des boursiers nationaux, en vertu de la dérogation prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article 5 du décret n° 51-1115 du 25 octobre 1951, les établissements d'enseignement secondaire privés figurant au tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les habilitations accordées en vertu de l'article premier ci-dessus prennent effet du 1er octobre 1952 ; elles sont soumises aux dispositions du troisième alinéa de l'article 17 susvisé du décret n° 51-1226 du 26 octobre 1951.

ART. 3. — Le directeur général de l'enseignement du second degré et les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1952.

ANDRÉ MARIE.

Etablissements habilités à recevoir des boursiers nationaux de l'enseignement du second degré à dater du 1er octobre 1952, en vertu de la dérogation prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article 5 du décret du 25 octobre 1951.

ACADEMIE DE PARIS

SEINE. — Collège Blanche-de-Castille, 5, place Julie, à Villemonble ; école secondaire Saint-Sulpice, 68, rue d'Assas, à Paris, VIe ; Institut Saint-Pierre, 13, rue de Prague, à Paris, XIIe ; Institut normal A.-Désir, 39, rue Jacob, à Paris, VIe ; Ecole Yabne, 60, rue Claude-Bernard, à Paris, Ve ; école secondaire supérieure Saint-Michel, avenue de Saint-Ouen, à Paris, XVIIIe.

SEINE-ET-OISE. — Ecole d'Hulst, à Versailles ; institution Maintenon, à Saint-Cloud ; Petit Séminaire Notre-Dame-du-Granchamp, à Versailles.

LOIRET. — Ecole Sainte-Euverte, à Orléans ; école Saint-Louis, à Montargis ; école Saint-Joseph, à Gien ; école Saint-Grégoire, à Pithiviers ; cours Saint-Charles, à Orléans.

EURE-ET-LOIR. — Cours Jeanne-d'Arc, à Chartres ; cours Saint-Pierre, à Dreux.

MARNE. — Institution Notre-Dame, à Châlons-sur-Marne ; institution Notre-Dame, à Reims ; Petit Séminaire de Cormontreuil ; école Saint-Joseph, à Reims.

CHER. — Institution Jeanne-d'Arc, à Bourges.

SEINE-ET-MARNE. — Institution Saint-Aspais, à Melun ; école Sainte-Marie, Petit Séminaire, à Meaux.

LOIR-ET-CHER. — Institution Sainte-Agnès, à Blois.

ACADEMIE DE BESANÇON

DOUBS. — Ecole Montalembert, à Maîche.

HAUTE-SAONE. — Ecole Saint-Colomban, à Luxeuil-les-Bains ; institution Notre-Dame de La Motte, à Vesoul.

BELFORT. — Institution Sainte-Marie, à Belfort ; cours Notre-Dame-des-Anges, à Belfort.

ACADEMIE DE BORDEAUX

BASSES-PYRENEES. — Maîtrise épiscopale de Bayonne ; institution Sévigné, à Bayonne.

LOT-ET-GARONE. — Institution Notre-Dame de la Compassion-Sainte-Geneviève, à Marmande.

ACADEMIE DE CAEN

SARTHE. — Institution Saint-Joseph, Le Rancher-Téloché; institution Sainte-Jeanne-d'Arc, à La Flèche.

SEINE-INFERIEURE. — Institution de l'Immaculée-Conception, 68, faubourg de la Barre, à Dieppe ; institution Rey, à Rouen.

MANCHE. — Institution Sévigné, à Granville.

ORNE. — Institution Marie-Immaculée, à Sées ; école secondaire libre du Sacré-Cœur, à Domfront.

ACADEMIE DE CLERMONT

PUY-DE-DOME. — Ecole Fénelon, à Clermont-Ferrand.

CREUSE. — Sainte-Thérèse, à Guéret ; pensionnat Saint-Joseph, à La Souterraine.

HAUTE-LOIRE. — Pensionnat Notre-Dame-de-France, au Puy.

CORREZE. — Institution Jeanne-d'Arc, à Tulle ; Petit Séminaire Notre-Dame, à Ussel.

ALLIER. — Institution du Sacré-Cœur, à Moulins ; pensionnat Saint-Joseph, à Cusset.

CANTAL. — Ecole Saint-Joseph, à Saint-Flour ; école Saint-Joseph, à Pléaux.

ACADEMIE DE DIJON

COTE-D'OR. — Institution secondaire libre, à Beaune.

AUBE. — Cours Saint-François-de-Sales, à Troyes.

ACADEMIE DE GRENOBLE

HAUTE-SAVOIE. — Institution Saint-Joseph, à Thonon-les-Bains.

ARDECHE. — Pension Saint-Joseph, à Aubenas.

DROME. — Ecole Saint-Maurice, à Romans.

ISERE. — Ecole normale libre de La Tronche.

SAVOIE. — Institution secondaire libre Saint-Paul, à Saint-Paul-sur-Isère, par Cevins.

ACADEMIE DE LILLE

NORD. — Institution Saint-Joseph, à Lille ; institution Blanche-de-Castille, à Lille ; institution Notre-Dame-de-la-Grâce à Cambrai ; pensionnat Sainte-Jeanne-d'Arc, à Aulnoye ; Notre-Dame-Immaculée, à Tourcoing ; cours secondaire Jeanne-d'Arc, à Hazebrouck.

ARDENNES. — Institution Jeanne-d'Arc, à Charleville.

AISNE. — Cours secondaire, à Charmes ; institution Saint-Jean, à Saint-Quentin ; Petit Séminaire Saint-Léger, à Soissons.

PAS-DE-CALAIS. — Institution Jeanne-d'Arc, à Arras.

SOMME. — Ecole Montalembert, à Doullens.

ACADEMIE DE LYON

LOIRE. — Cours Fénelon, à Saint-Chamond ; institution du Château-d'Aix, à Saint-Martin-la-Sauveté ; institution Saint-Paul, à Saint-Etienne.

RHONE. — Petit Séminaire de l'Argentière, à Oullins ; pensionnat de la Roseraie, à Lyon ; école Gerson, à Lyon.

AIN. — Pensionnat Saint-Joseph, à Miribel.

SAONE-ET-LOIRE. — Pensionnat Notre-Dame, à Mâcon.

ACADEMIE DE MONTPELLIER

HERAULT. — Cours Saint-Jean, à Béziers ; école Saint-Benoît, à Ardouane, par Riols.

GARD. — Institution de la Présentation-de-Marie, à Alès.

LOZERE. — Cours secondaire Jeanne-d'Arc, à Mende.

ACADEMIE DE POITIERS

HAUTE-VIENNE. — Ecole Saint-Jean, à Ambazac.

CHARENTE. — Institution Saint-André, à Angoulême ; institution Notre-Dame, à La Couronne.

DEUX-SEVRES. — Institution Notre-Dame, à Bressuire.

VIENNE. — Ecole Cardinal-Pie, à Montmorillon.

VENDEE. — Institution Notre-Dame de Bourguenay, les Sables-d'Olonne ; Petit Séminaire de Chavagnes-en-Paillers ; Petit Séminaire des Herbiers.

ACADEMIE DE RENNES

MAYENNE. — Institution Saint-Etienne, à Laval ; institution du Sacré-Cœur, à Laval ; pensionnat de l'Ave-Maria, à La Chapelle-au-Riboul.

MORBIHAN. — Cours secondaire Saint-Stanislas, à Ploërmel ; école Jeanne-d'Arc, à Gourin ; école du Sacré-Cœur, à Vannes ; école Sainte-Anne, à Vannes.

COTES-DU-NORD. — Ecole Sainte-Marie, à Pléneuf ; école du Sacré-Cœur, à Lamballe ; école Notre-Dame, à Plestin-les-Grèves ; école de Karsa, à Ploubazlanec ; école Saint-Jean-Bosco, à Coat-en-Doch, par Plouagat-Lanrodec ; institution Notre-Dame, à Rostronen.

ILLE-ET-VILAINE. — Petit Séminaire Sainte-Croix, à Châteaugiron ; institution Saint-Sauveur, à Redon ; institution de la Providence, à Rennes ; institution Notre-Dame du Vieux-Cours, à Rennes ; institution du Cleu, à Redon ; institution du Portail, à Fougères ; institution Saint-Magloire, à Dol-de-Bretagne.

MAINE-ET-LOIRE. — Institution Théodore-Vénard, à Beaupréau ; cours secondaire, La Salle-de-Vihiers ; pensionnat Saint-Laud, à Angers ; institution de Jalesnes, à Vernantes ; école Notre-Dame d'Orveau, à Nyoiseau.

FINISTERE. — Ecole Saint-Joseph, à Morlaix ; Sainte-Thérèse, à Ergue-Armel ; Notre-Dame de Ker-Bertrand, à Quimperlé ; institution Notre-Dame, à Douarnenez.

LOIRE-INFERIEURE. — Pensionnat de l'Immaculée-Conception, à Nantes ; institution Notre-Dame-des-Couëts, à Bouguenais ; institution Notre-Dame-d'Espérance, à Saint-Nazaire.

Lois, décrets, circulaires, arrêtés nouveaux

— Décret n° 52-654 du 5 juin 1952 modifiant le décret n° 49-456 du 30 mars 1949 portant règlement d'administration publique relatif au *régime d'allocations-vieillesse des travailleurs non salariés des professions libérales* (*J. O.* du 8 juin 1952, p. 5762).

— Loi n° 52-713 du 21 juin 1952 relative à l'*Union française des associations de combattants et de victimes de la guerre* (*J. O.* du dimanche 22 juin 1952, p. 6234).

— Décret n° 52-734 du 7 juin 1952 modifiant le décret n° 50-899 du 2 août 1950 relatif à l'*attribution de prêts garantis par l'Etat pour la construction d'immeubles d'habitation* (*J. O.* du vendredi 27 juin 1952, p. 6398).

— Circulaire n° 52-98 du 26 juin 1952 relative aux *prêts spéciaux à la construction* (*J. O.* du vendredi 27 juin 1952, p. 6399).

— Arrêté du 7 juin 1952 pris en application du décret n° 52-734 du 7 juin 1952 relatif à l'*attribution de prêts garantis par l'Etat pour la construction d'immeubles d'habitation* (*J. O.* du vendredi 27 juin 1952, p. 6399).

— Loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 assurant la mise en œuvre du *régime de l'allocation-vieillesse des personnes non salariées* et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire (*J. O.* du vendredi 11 juillet 1952, p. 6939).

— Loi n° 52-868 du 22 juillet 1952 relevant le *maximum des dépôts dans les caisses d'épargne* (*J. O.* du mercredi 23 juillet 1952, p. 7419).

— Loi n° 52-870 du 22 juillet 1952 modifiant et complétant la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines *rentes viagères constituées entre particuliers* (*J. O.* du mercredi 23 juillet 1952, p. 7419).

— Loi n° 52-895 du 26 juillet 1952 portant codification de la législation des *jardins familiaux* (*J. O.* du dimanche 27 juillet 1952, p. 7643).

— Loi n° 52-898 du 25 juillet 1952 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les *accidents du travail* (*J. O.* des lundi 28 et mardi 29 juillet 1952, p. 7676).

— Loi n° 52-899 du 25 juillet 1952 relative au *nom des enfants naturels* (*J. O.* des lundi 28 et mardi 29 juillet 1952, p. 7679).

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MAI 1952

DIMANCHE 18. — A L'ÉTRANGER. — *A Tunis,* M. de Hautecloque annonce que le couvre-feu serait levé en Tunisie pendant le ramadan.

— Le roi Talal de *Jordanie* quitte son pays pour raison de santé et vient en France. Un Conseil de régence est nommé.

LUNDI 19. — Réunion, à Paris, des ministres des Affaires étrangères de France, de la République fédérale allemande, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, pour la mise au point du texte du traité instituant une Communauté européenne de défense.

— Le prix des critiques est décerné à M. Georges Borgeaud, pour son roman : *Le Préau.*

— M. Pasteur Vallery-Radot, député R. P. F. de Paris, démissionne.

— Ouverture, à Nice, jusqu'au 22 mai, du XVIIIe Congrès national de la Fédération du livre (C. G. T.).

A L'ÉTRANGER. — On signale l'occupation, au *Tonkin,* par les forces franco-vietnamiennes, du village de Bangbo, à 50 kilomètres au sud-est de Hanoï.

MARDI 20. — Le grand prix littéraire de la mer et de l'outre-mer est attribué à M. Joseph Peyré. Né en 1895, dans le Béarn, docteur en droit, M. Peyré abandonna l'Université pour le journalisme, puis pour la littérature. Il est l'auteur des romans : *L'escadron blanc, Sous l'étendard vert, Sang et lumière.* Ce dernier obtint le prix Goncourt.

— Rentrée parlementaire. A l'Assemblée nationale, après avoir engagé plusieurs fois l'existence du gouvernement, M. Pinay a été autorisé, par 324 voix contre 208, à lancer l'emprunt 3,5 % à capital garanti sur l'or.

— M. Raoul Pflimlin, ministre de la France d'outre-mer, se rend en Afrique occidentale française.

— M. François Mauriac est reçu à l'Académie de Bordeaux par son frère, le professeur Pierre Mauriac.

— Catastrophe minière en Haute-Loire. A Frugères, douze hommes meurent asphyxiés à 600 mètres sous terre, à la suite de l'éboulement d'un puits.

— M. Bernard Jousset, président du Centre français du patronat chrétien, est élu, pour deux ans, président de l'Union internationale des Associations patronales catholiques.

— Le tribunal militaire de Paris acquitte l'écrivain Robert Vallery-Radot, aujourd'hui Trappiste, condamné par contumace à la réclusion perpétuelle, le 27 janvier 1947, par la Cour de justice de la Seine, pour collaboration avec l'ennemi.

— A Nice, Congrès de la Fédération du livre, qui sera clos le 22 mai.

— Le professeur François de Gaudart d'Allaines, chirurgien de l'hôpital Broussais, est élu membre titulaire de l'Académie de médecine. Né à Paris, le 11 janvier 1892, le nouvel académicien est un spécialiste de la chirurgie du cœur et de l'appareil digestif. Il est surtout connu pour ses nombreuses et heureuses interventions dans la chirurgie de la « maladie bleue ».

A L'ÉTRANGER. — A *La Haye,* Conférence des aumôniers militaires des forces de l'O. T. A. N.

— Le sultan Fade Abdul Karim, souverain de la principauté de *Lahej,* située entre la colonie britannique d'Aden et le Yémen, a été déposé par le Conseil des anciens réunissant les chefs des cinq familles nobles de la principauté.

— Aux *Etats-Unis,* 25 000 ouvriers sur 90 000 reprennent le travail dans l'industrie pétrolière, après vingt et un jours de grève.

— Le Chapitre général des Frères mineurs Capucins, réuni à la Curie généralice à *Rome,* élit le T. R. P. Benigno da Sant'Ilario, actuellement provincial à Milan, ministre général de l'Ordre. Le nouveau Ministre général est âgé de 54 ans.

MERCREDI 21. — A Paris, la Conférence des six ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne de défense termine ses travaux.

— M. Pinay remet la médaille militaire au général Eisenhower.

— Au Grand Palais de Paris, ouverture jusqu'au 20 juin, du XXXVIe Salon des artistes décorateurs.

— Le trafic fluvial est interrompu entre Paris et le sud de la France à la suite de la rupture du barrage de Courlon-sur-Yonne, qui régularise le débit de l'Yonne.

— M. Roger Ferdinand est élu, pour la septième fois, président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

A L'ÉTRANGER. — Mort, aux *Etats-Unis,* de l'acteur de théâtre et de cinéma américain John Garfield.

JEUDI 22. — Ouverture, à Bordeaux, des assises nationales du M. R. P.

— Mort de Mgr Roland-Gosselin, ancien évêque de Versailles, archevêque de Laodicée (Syrie). Mgr Benjamin-Octave Roland-Gosselin était né à Paris le 17 décembre 1870. Elève au Séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1895. Il fut, pendant la guerre de 1914-1918, aumônier volontaire de la marine. Le 3 juillet 1919, il était élu évêque de Mosynople et auxiliaire de Paris. Le 12 mars 1926, il était nommé coadjuteur de Mgr Gibier, évêque de Versailles. Il devait lui succéder le Vendredi-Saint 3 avril 1931. Il s'était démis de sa charge, pour raison de santé, le 11 avril dernier.

A L'ÉTRANGER. — On signale de *Rome* que, pour la première fois, le Pape envoie un représentant à l'Organisation des Nations Unies. Ce représentant, Mgr Cicognani, délégué apostolique à Washington, a signé le traité international sur le statut des réfugiés.

VENDREDI 23. — A Paris, Maison de la Chimie, VIe Congrès national de la Fédération nationale d'Action catholique, qui sera clos le dimanche 25 mai.

— Ouverture, à Paris, salle Wagram, du Congrès extraordinaire du parti radical, qui sera clos le 25 mai.

— A Strasbourg, ouverture jusqu'au 3 juin d'une « Quinzaine universitaire européenne », organisée par le Centre universitaire des hautes études européennes, à l'occasion de la session de printemps du Conseil de l'Europe. Deux séries de conférences : la première consacrée à des problèmes de civilisation allemande, française et méditerranéenne, et la deuxième à l'étude des organismes internationaux européens : Conseil de l'Europe, plan Schuman, O. E. C. E., réfugiés.

— Manifestation communiste à Paris, à Saint-Lazare et en banlieue, contre la prochaine venue du général Ridgway. 260 arrestations. En province, sérieuses echauffourées provoquées par des travailleurs algériens réclamant la libération de Messali Hadj. Un tué à Montbéliard ; bagarres à Charleville, au Havre et à Marseille.

— A Royaumont, ouverture de la VIe Conférence internationale sur les aspects sociaux de la mesure du travail.

— Attribution des prix de la jeune peinture : Prix de la galerie Drouant-David (100 000 francs) à M. Rocher ; prix Maurice-Pierre (25 000 francs) à M. de Junerand ; prix Morelet (25 000 francs) à M. Duhalque.

A L'ÉTRANGER. — A *Pan-Mun-Jom,* le général américain W. K. Harrison, membre de la délégation alliée, remplace l'amiral Turner Joy, chef de la délégation alliée, aux pourparlers de l'armistice en Corée. Les pourparlers sont suspendus pour trois jours afin que les Sino-Coréens reconsidèrent leur attitude au sujet du rapatriement des prisonniers.

— Les généraux de brigade, à titre temporaire, Dodd et Colson, impliqués dans l'incident du camp

de prisonniers communistes sino-coréens de l'île de *Koje*, ont été ramenés à leur grade permanent de colonel, à titre de sanction.

SAMEDI 24. — La France décide de subordonner la signature des accords contractuels avec l'Allemagne occidentale et du traité sur la Communauté européenne de défense à la garantie anglo-américaine contre une éventuelle sécession allemande.

— Traditionnel pèlerinage des étudiants à Notre-Dame de Chartres jusqu'au 26 mai. 8 000 étudiants y participent.

— Mort, à l'âge de 54 ans, de M. Jean Jullien, qui représenta les Français du Maroc à la seconde Assemblée constituante, élue en juin 1946, puis au Conseil de la République, de décembre 1946 à novembre 1948.

— Clôture, à Paris, du Congrès annuel des Associations de parents d'élèves des lycées et collèges. Trois questions y ont été évoquées : l'examen d'entrée en sixième, la gémination et l'enfant à charge.

— L'ancien député de Récy avoue avoir commis le vol des bons du Trésor d'Arras et avoir estampillé des bons volés pour les mettre dans le circuit légal.

— Clôture, à Annecy, des états généraux de la magistrature, ouverts le 22 à Chambéry et continués le 23 à Aix-les-Bains.

— S. Em. le cardinal Gerlier annonce, au cours des fêtes jubilaires de la *Chronique sociale de France*, l'introduction de la cause de Marius Gonin, l'un des fondateurs des Semaines sociales, apôtre du catholicisme social.

— Clôture, à Paris, du VI[e] Congrès national de la Fédération nationale des Conseils de parents d'élèves des écoles publiques, ouvert le 23 mai. Les congressistes demandent l'abrogation des lois Marie et Barangé.

A L'ÉTRANGER. — Violentes bagarres à *Johannesburg*, à la suite de l'arrestation par la police de Solly Sachs, leader syndical, au cours d'un meeting. 68 blessés.

DIMANCHE 25. — Clôture, à Paris, salle de Géographie, des Journées d'études des assistantes sociales, ouvertes le 22 mai. 250 participantes demandent un statut de la fonction et la constitution d'un « ordre » ou d'un « Conseil professionnel ».

— A Paris, Congrès de la Fédération nationale des Associations de sinistrés, en présence de M. Claudius Petit, ministre de la Reconstruction. Les congressistes demandent l'émission d'un emprunt de 500 milliards, émis par la Caisse autonome de Reconstruction.

— Clôture, à Fontainebleau, du II[e] Congrès national des vieux et sacrifiés (Union nationale de défense des économiquement faibles), ouvert le 24 mai.

— Clôture, à Montrouge, du XLIV[e] Congrès national du parti socialiste, ouvert le 22 mai. Favorable à la création d'une armée européenne, le Congrès renvoie à un Conseil national sa décision sur la ratification des traités.

— M. André Stil, rédacteur en chef de *l'Humanité*, est inculpé et écroué pour infraction à la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements, à la suite d'un article invitant la population parisienne à manifester à l'occasion de l'arrivée du général Ridgway. Par ailleurs, quarante manifestants ont été inculpés et cinq d'entre eux placés, comme M. André Stil, sous mandat de dépôt.

— Election législative partielle de la Haute-Loire, pour remplacer M. Eugène Pebellier, décédé. Ballottage. M. Jean Pebellier, industriel, fils du défunt, arrive en tête avec 28 577 suffrages.

— M. Hassan Gouled (ind.) est élu conseiller de la République de Djibouti.

— Clôture, à Bordeaux, du VIII[e] Congrès national M. R. P. M. P.-H. Teitgen succède à M. Bidault à la présidence du Mouvement. M. André Colin est réélu secrétaire général. Le M. R. P. fait du vote d'un projet efficace d'échelle mobile la condition de son maintien au gouvernement.

— Clôture, à Lyon, du XII[e] Congrès national de la propriété familiale, ouvert le 23 mai. La création d'une banque d'investissement pour la construction est demandée.

A L'ÉTRANGER. — Elections administratives en *Italie* (administrations municipales et provinciales).

— Dans une nouvelle note aux Occidentaux, la *Russie* propose une réunion à Quatre sur la réunification de l'Allemagne et critique avec violence les accords de Bonn.

— Mort, à New-York, à l'âge de 59 ans, de M. Fulton Oursler, auteur de plusieurs romans populaires et l'un des rédacteurs en chef du *Reader Digest*. Il avait publié un livre à grand tirage s'inspirant de la vie du Christ : *The greatest story ever told.*

LUNDI 26. — La S. N. C. F. diminue de 10 % ses tarifs de transport de charbon par fer et de 5 % par eau.

— Lancement de l'emprunt 3,5 %, dont le prix d'émission est basé sur le napoléon à 4 000 francs. Il sera clos sans préavis.

— Ouverture, à Strasbourg, de la 10[e] session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. M. de Menthon est élu président. M. Paul Reynaud est réélu président de la Commission économique.

— Par 26 voix sur 29 votants, l'Académie des sciences morales décide d'admettre les candidatures féminines à ses fauteuils.

— Mort, à l'âge de 43 ans, dans un accident d'automobile, de Dom Placide de Rothon, Rme P. Abbé de l'Abbaye de La Pierre-qui-Vire.

— Ouverture, à Lille, du Congrès des présidents de Chambres de métiers de France. Quatre-vingt-quatorze présidents y participent. Il sera clos le 29 mai.

— Pèlerinage à Lourdes de 60 000 Ligueuses de la L. F. A. C. F., venues de tous les coins de France pour fêter le cinquantenaire de ce mouvement.

— *La Croix* annonce la mort, à l'hôpital de Villejuif, dans sa 70[e] année, du professeur Zenon Kuzela, président de la Société savante Chevtchanko, du Comité de secours aux étudiants ukrainiens et de la section ukrainienne à l'Académie internationale des sciences. Il était un éminent ethnographe.

A L'ÉTRANGER. — En *Grande-Bretagne*, le général sir John Harding devient chef de l'état-major impérial britannique.

— Signature, à *Bonn*, entre les Alliés et l'Allemagne de l'Ouest, des accords contractuels sur la défense européenne, appelés « traité de Bonn ». Les « Trois occidentaux » sont parvenus à un compromis sur les garanties demandées par la France. Ces accords mettent fin au régime de l'occupation de l'Allemagne.

— M. Gerhart Eisler, chef des services d'information du gouvernement Grotewohl, annonce que des mesures ont été prises pour protéger la République de l'*Allemagne orientale* à la ligne de démarcation.

— Ouverture, à Lausanne, jusqu'au 16 juin, du Congrès annuel des Commissions de l'Union internationale des chemins de fer, que préside M. Armand, directeur de la Société nationale des chemins de fer français.

— A *Rome*, le T. R. P. Wilfrid Dufault est élu Supérieur général des Augustins de l'Assomption. Le nouveau Supérieur général est âgé de 45 ans. Il est licencié en théologie, docteur en philosophie et chevalier de la Légion d'honneur. Il a été directeur du collège franco-américain de Worcester.

— Mort, à *Bruxelles*, à l'âge de 77 ans, du R. P. Rutten, O. P. Né à Termonde, maître en théologie, il s'était appliqué tout jeune à l'étude des questions sociales. Une thèse sur la situation de l'industrie minière lui valut le titre de docteur en sciences politiques et sociales. Ce fut le point de départ d'une vie consacrée à la formation des organisations ouvrières chrétiennes. Le cardinal Mercier le chargea d'un cours d'économie sociale au Grand Séminaire de Malines. Avec le chanoine

Colens, il sera l'inspirateur du Mouvement syndical chrétien en Belgique, dont il restera longtemps le conseiller moral. Le cardinal Mercier en fit son délégué auprès des évêques du Canada et d'Amérique du Nord, en 1915, puis au premier Congrès des catholiques polonais en 1920. Le rôle de cet éminent religieux le fit choisir, en 1921, comme sénateur coopté, place qu'il occupa jusqu'aux élections de février 1946. Ses interventions au Sénat furent toujours remarquées, grâce à leur droiture et à leur ample information des problèmes sociaux et législatifs. Le R. P. Rutten est l'auteur d'un ouvrage sur la *Doctrine sociale de l'Eglise*, résumant les Encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, et d'un *Manuel d'études et d'action sociale chrétienne*, s'adressant surtout aux prêtres.

MARDI 27. — Signature, à Paris, par les ministres des Affaires étrangères de France, d'Allemagne occidentale, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, du traité instituant la Communauté de défense européenne. Les garanties anglo-américaines données à la France sur la création de l'armée européenne sont rendues publiques.

— Les représentants du gouvernement français accueillent solennellement le général Ridgway à son arrivée à l'aérodrome d'Orly.

— Rentrée du Parlement.

— Clôture, à Alger, du XIII[e] Congrès national de l'habitat et de l'urbanisme, ouvert le 25 mai.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture solennelle, à *Barcelone*, par le cardinal Tedeschini, légat du Saint-Père, du XXXV[e] Congrès eucharistique international, qui sera clos le 1[er] juin.

— Effervescence en *Corée du Sud*, le président Syngman Rhee fait arrêter quatre membres de l'Assemblée nationale sous l'inculpation d'avoir fomenté un complot d'inspiration communiste. Le premier ministre démissionne.

— A la suite de la signature du traité de défense européenne, les autorités communistes établissent une zone interdite entre les deux *Allemagnes*, le long de la ligne de démarcation.

— Plainte de la Confédération internationale des Syndicats libres du Bureau international du travail à Genève contre le gouvernement français accusé d'avoir violé des libertés syndicales en *Tunisie*.

— En *Allemagne occidentale*, grève de quarante-huit heures des ouvriers du Livre pour protester contre les projets de loi sur la cogestion.

MERCREDI 28. — M. Jaime Torres-Bodet, directeur général de l'U. N. E. S. C. O., remet au prince Louis de Broglie le prix international Kalinga (1 000 livres sterling) destiné à récompenser les meilleures contributions à la vulgarisation des connaissances scientifiques.

— Journée revendicative pour l'échelle mobile, organisée par Force ouvrière et la C. F. T. C. M. Pinay reçoit les dirigeants des deux centrales syndicales.

— Conversations franco-américaines à Paris entre M. Dean Acheson, secrétaire d'Etat américain, M. Eden et MM. Pinay, Robert Schuman, Queuille, Pleven et Gaillard. Ces conversations portent sur quatre points : aide à l'Indochine, la politique française en Afrique du Nord, les commandes américaines à l'industrie française et la réponse à Moscou.

— Saisie des exemplaires de *l'Humanité* et de *Libération* conviant les Parisiens à manifester contre la venue du général Ridgway. La préfecture de police fait connaître, par un communiqué, que toute manifestation de ce genre est interdite. Au cours de la soirée, de violentes bagarres se produisent à Paris et en province. On compte, à Paris, un mort parmi les manifestants et des centaines de blessés. 718 arrestations ont été opérées. On signale particulièrement celle de M. Jacques Duclos, secrétaire général du parti communiste, pris en flagrant délit dans le X[e] arrondissement. Sa voiture contenait un revolver chargé, une matraque, un appareil récepteur spécial de radio et deux pigeons voyageurs. M. Brune, ministre de l'Intérieur, déclare officiellement que « les commandos armés du parti communiste ont tenu un complot contre les institutions républicaines ».

— Deux prêtres ouvriers participant à la manifestation et arrêtés alors qu'ils soignaient un blessé, déposent une plainte, pour coups et blessures, contre le service d'ordre.

— M. Remy Roure, ancien éditorialiste du *Monde*, devient chroniqueur du *Figaro*.

A L'ÉTRANGER. — Arrivée à New-York de M. Pierre de Chevigné, secrétaire d'Etat à la Guerre, qui vient traiter avec son collègue américain de la coopération des forces armées des deux pays.

— A la Commission du désarmement de l'O. N. U., les trois grandes puissances occidentales proposent une réduction massive des armements.

— Mort, à *Gênes*, à l'âge de 94 ans, de Benedetto Lucignani qui fut un des plus grands ténors italiens du XIX[e] siècle.

— A *Londres*, le Conseil général des Trade-Unions Congress demande à la France de « rétablir les libertés démocratiques en Tunisie ».

— En *Corée*, l'Assemblée nationale sud-coréenne se prononce, par 96 voix contre 3, en faveur de la levée de la loi martiale. Cette décision élargit le fossé entre le président Rhee et l'Assemblée qui se conformait à un vœu des Nations Unies.

En septembre prochain, remplaçant les deux numéros habituels du mois, paraîtra un NUMERO DOUBLE de « la Documentation Catholique » (64 pages) portant les dates : 7-21 septembre 1952.

10 août 1952. N° 1127. — Nouvelle série : N° 214.

Ce numéro contient :

XXXIX[e] session des Semaines sociales de France
Dijon (22-27 juillet 1952)

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur :* R. BERTEAUX.